



**Comité de bassin**  
**Séance plénière d'information**  
**17 septembre 2020**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

1. Diffusion.....	2
2. Procès-verbal .....	4
3. Liste de présence.....	28

**Comité de bassin**  
**Séance plénière d'information**  
**17 septembre 2020**

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



**Comité de bassin**  
**Séance plénière d'information**  
**Jeudi 17 septembre 2020**

(de 10h à 12h, uniquement en visioconférence)

Ordre du jour

- 1. Renouvellement des instances**
  - Point d'étape
- 2. Projets de Sdage et de programme de mesures 2022-2027**
  - Point d'étape
- 3. Questions diverses**

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

### **M. le président :**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous retrouver, mes chers amis, en présentiel ou par visioconférence. Je vous remercie très sincèrement de votre présence.

Je remercie également de leur présence en visioconférence :

- Mme Aubert, présidente du conseil d'administration de l'Agence de l'eau ;
- Mme Clermont-Brouillet, commissaire du gouvernement auprès de l'Agence de l'eau.

Sans plus attendre, je vous propose que nous puissions rentrer dans le vif du sujet.

Mes premiers mots seront pour remercier la commission Planification et son président, M. Taufflieb, qui est à mes côtés, pour l'excellent travail qui a été réalisé. Je n'oublie pas tous les membres de cette commission qui ont œuvré avec leurs convictions pour parvenir à ce document essentiel pour nos prochaines délibérations. Je veux associer à ces remerciements M. le directeur général de l'Agence de l'eau et ses services qui ont accompli un travail absolument colossal, remercier également les services de l'État, de la Dreal, qui nous ont également accompagnés dans cet exercice compliqué.

Je vous précise que ce document sera soumis au vote de nos instances qui, j'espère, pourront se tenir en présentiel le 22 octobre. C'est une étape importante puisque cette délibération permettra d'organiser la consultation du public et la consultation des collectivités pour que ce document, qui va nous fixer la feuille de route pour les années à venir, soit compris du grand public.

Je ne vais pas revenir sur l'intérêt du Sdage. Je pense que ce que nous vivons aujourd'hui dans nos campagnes, dans nos territoires autour de la question de la ressource en eau suffit pour comprendre des enjeux quantitatifs évidents, mais qui sont complètement liés aux enjeux qualitatifs.

J'étais dans la rade de Brest la semaine dernière, dans cette magnifique Bretagne où l'état des masses d'eau est classé conforme et plutôt de bonne qualité. Nous sommes tous contents en Finistère de constater que quasiment 70 % des eaux sont conformes à la DCE dans ce département. Malgré cela, en rade de Brest, nous avons des problèmes de cyanobactéries et de métaux lourds qui mettent à terme en péril les activités conchylicoles de cette rade. Ainsi, même quand nous pensons avoir bien travaillé, nous avons encore des sujets devant nous.

L'eau va devenir un élément incontournable du développement et de l'aménagement de nos territoires, du bien-vivre ensemble et de la santé de nos populations. Les territoires qui feront des efforts sur cette question sont ceux où il fera bon vivre. Il s'agit d'un élément déterminant. C'est la question du partage des usages et de l'ambition que nous allons nous donner. En tout cas, je souhaite que notre comité de bassin soit à la hauteur des enjeux.

Nous sommes bien en mode « présentation du document ». La commission Planification a effectivement beaucoup œuvré. Les membres sont affûtés en la matière. Ce qui est important aujourd'hui, c'est que l'ensemble du comité de bassin puisse avoir accès à l'information et à tout le travail que vous avez réalisé, cher président de la commission.

M. Gouteyron rentrera au cours de la réunion dans les aspects techniques. Il ne s'agit pas de refaire le débat de la commission Planification mais de présenter le document et de vous donner accès à tous les éléments. Il y aura aussi, après cette réunion, la possibilité d'intervenir auprès des services pour solliciter tel ou tel complément d'information. En tout cas, je souhaite que le comité de bassin puisse délibérer en connaissance de cause.

### **M. GUTTON :**

Je vais éviter de prendre la parole trop longtemps pour que nous consacrons le maximum de temps à la présentation. A l'issue de la présentation du Sdage par le président de la commission Planification, M. Taufflieb, et le directeur de l'évaluation et de la planification, M. Gouteyron, un temps sera également consacré à une information sur le renouvellement des instances. En effet, le comité de bassin achève son mandat le 31 décembre prochain. Nous nous engageons

actuellement dans le renouvellement. Le préfet de région Centre-Val de Loire, préfet coordonnateur de bassin, a lancé les consultations pour que nous puissions avoir, à la fin de l'année, un comité de bassin qui serait installé au cours du mois de janvier 2021. Mme Clermont-Brouillet fera une présentation de ce sujet et pourra répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez poser. Nous vous proposons que les interventions se fassent à la fin de la présentation.

## **PROJETS DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027**

### **Point planification n° 2 de l'ordre du jour**

#### **M. TAUFFLIEB :**

Chers collègues, à l'initiative de M. Burlot, président du comité de bassin, et à deux voix avec Philippe Gouteyron, directeur de l'évaluation et de la planification de l'Agence de l'eau, nous allons vous présenter de la manière la plus synthétique possible, avec néanmoins quelques éléments de détail, le lourd parcours non pas du combattant mais des combattants de la planification depuis fin 2017, de façon à ce que chacun, d'ici le 22 octobre, puisse s'approprier le texte que nous vous proposons. Nous aurons ainsi six séquences de présentation à partir d'un diaporama.

Je vous propose tout d'abord, en première séquence, de revenir sur la feuille de route que vous avez fixée. C'est important de préciser le cadre de travail dans lequel nous nous sommes inscrits puisque parfois, les remarques formulées par certains collègues auraient nécessité de sortir de ce cadre pour pouvoir y répondre favorablement.

Tout commence le 11 décembre 2017, avec la nouvelle mandature et la responsabilité qui m'a été confiée de présider la commission Planification. Rapidement, dès la séance suivante du comité de bassin, nous revenons vers vous pour vous présenter le programme de travail pour les trois années à venir, et surtout, nous avons acté la répartition de la responsabilité des travaux sur le Sdage et le programme de mesures entre les différentes commissions du comité de bassin.

Je tiens d'ailleurs ici à remercier M. Doron, président de la commission relative aux Milieux naturels, M. le Gal, président de la commission Littoral et M. Pélicot, président de la commission Communication, pour leurs contributions.

Le 26 avril 2018, nous avons approuvé notre plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. C'est une première brique importante car, vous le verrez, nous avons essayé de tenir compte le plus possible du changement climatique dans cette nouvelle version du Sdage et du programme de mesures.

Le 5 juillet 2018, nous avons approuvé également une première version des QI (questions importantes). C'est une seconde brique très importante, car ces questions importantes représentent les enjeux auxquels le Sdage et le programme de mesures doivent répondre. C'est pour cela que nous les avons mis à la consultation du public et des assemblées.

Le 28 novembre 2018, c'est un moment important, vous avez choisi quatre grands principes pour guider les travaux d'élaboration du Sdage et du programme de mesures 2022-2027 :

- porter une égale attention aux deux documents Sdage et programme de mesures ;
- viser la simple mise à jour du Sdage dans la continuité du Sdage 2016-2021 ;
- prendre en compte le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne ;
- prendre en compte l'étude relative aux dimensions économiques et sociales de la politique de l'eau qui nous avait été restituée lors d'une grande journée de travail à Tours fin 2017.

Ces quatre grands principes ont toujours guidé les travaux préparatoires du secrétariat technique de bassin et nos débats en commission.

Puis, en 2019, nous nous sommes retrouvés à trois reprises. Le 25 avril, vous aviez validé la déclinaison des quatre grands principes que je viens d'évoquer en axes de travail. Nous avons défini onze axes de travail précis qui représentaient pour le secrétariat technique de bassin un cahier des charges, un cadre dans lequel inscrire ses propositions.

Le 2 juillet, vous avez validé les questions importantes à l'issue de la consultation du public et des assemblées.

Enfin, le 12 décembre 2019, vous avez adopté une nouvelle brique de notre édifice : l'état des lieux 2019 du bassin Loire-Bretagne, qui dresse un portrait de l'état des différents bassins versants, des pressions anthropiques qui pèsent sur les milieux et qui génèrent, pour certaines, un risque de non-atteinte des objectifs environnementaux du Sdage.

Au-delà de ces différentes briques que vous avez contribué à définir lors de ces différentes réunions du comité de bassin, nous avons travaillé en commission pour construire ce troisième cycle de la directive-cadre sur l'eau. En termes de charge de travail, nous avons eu 22 réunions de la commission Planification depuis décembre 2017 sous forme de commissions ou de groupes de travail et 27 réunions d'autres commissions du comité de bassin, notamment les commissions territoriales, ainsi que des réunions des présidents de commissions locales de l'eau. J'ai essayé de suivre au maximum toutes ces réunions intéressantes qui avaient comme objectif un échange sur les problématiques des politiques publiques sur le territoire.

Cette feuille de route que nous avons collectivement définie, nous avons essayé de la respecter au maximum. Lorsque vous prendrez connaissance du projet de Sdage, vous le découvrirez sous deux versions :

- une version faisant apparaître un texte en mode révision, en montrant clairement les ajustements de rédaction que nous avons apportés au texte du Sdage actuel, respectant ainsi un des quatre grands principes que vous aviez validés : procéder à une simple mise à jour du texte du Sdage actuel ;
- une version finalisée avec le texte proposé pour le Sdage 2022-2027.

Cette feuille de route et ce principe de s'inscrire dans la continuité du Sdage actuel ont régulièrement été rediscutés en commission Planification. Pour certains en effet, les débats en commission ont montré le besoin de réécrire radicalement certains chapitres du Sdage ; il a fallu tenir le cap que vous aviez fixé, quitte à frustrer certains acteurs.

La feuille de route que vous nous aviez fixée en comité de bassin a conduit à la production de trois documents :

- un projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) ;
- les documents d'accompagnement du Sdage qui complètent et enrichissent le document principal ;
- un projet de programme de mesures.

Une fois que nous avons procédé à ce rappel de la feuille de route que vous nous aviez définie, il est temps d'évoquer le contenu des projets de Sdage et de programme de mesures mais auparavant, il est indispensable de revenir sur l'ambition qu'il convient de se donner pour le prochain cycle 2022-2027.

Quel niveau d'ambition se donner pour la qualité des milieux aquatiques sur le bassin pour le prochain cycle de la directive-cadre sur l'eau ? Cette question, nous nous la sommes posée plusieurs fois en commission Planification. Nous en avons débattu et nous avons souhaité également en débattre en commissions territoriales.

Avec les données et les résultats qui nous avaient été présentés dans l'état des lieux, est-il possible d'atteindre le bon état écologique ? Si oui, dans combien de temps ? Quelle stratégie se donner pour fixer des objectifs mobilisateurs à l'horizon 2027 ? Faut-il se fixer des objectifs élevés ou plutôt des objectifs atteignables ? Quelle prise en compte du changement climatique ?

Pour définir l'ambition qu'il convient de se donner, il fallait d'abord partager les constats. L'état des eaux, présenté dans l'état des lieux 2019, est sans appel. 24 % des masses d'eau de surface sont en bon état écologique. Par rapport à 2013, la situation s'est un peu améliorée mais le renforcement des critères d'évaluation, les nouvelles connaissances acquises sur les milieux et le changement climatique viennent minorer les progrès accomplis.

Pour définir l'ambition, il fallait aussi rappeler que les membres de la commission avaient tous en tête le principe d'amélioration constante de la protection de l'environnement, avec la loi Biodiversité de 2016 et le principe de non-régression environnementale.

Au final, trois possibilités s'offraient à nous :

- retenir une ambition sans doute plus réaliste, avec un objectif de 45 % ou 50 % de masses d'eau en bon état écologique en 2027 ;
- viser l'objectif ultime, à savoir 100 % de masses d'eau en bon état écologique en 2027, comme le prévoit déjà la directive-cadre sur l'eau à l'horizon 2015 ;
- reconduire l'ambition du Sdage 2016-2021 pour le cycle 2022-2027 en fixant un objectif de 61 % de masse d'eau de surface en bon état écologique à l'horizon 2027.

C'est cette dernière option qui a été retenue par la commission Planification et sur laquelle le Sdage et le programme de mesures sont construits.

Nous avons voulu être ambitieux mais réalistes. Nous avons voulu avoir un équilibre. J'entends l'idée d'une ambition démesurée au sens des moyens que nous pourrions avoir.

En complément, et à la demande du ministère, il a été retenu le principe général de s'inscrire dans la feuille de route des assises de l'eau dédiées au grand cycle.

Le 3 mars dernier, la ministre de la Transition écologique et solidaire de l'époque, Elisabeth Borne, a rencontré les présidents des comités de bassin et leur a proposé de reprendre à minima les quatre orientations thématiques des assises de l'eau :

- agir sur les rejets de macropolluants en s'assurant qu'à l'horizon 2027, 100 % des stations de traitement des eaux usées soient conformes ;
- agir sur la qualité de l'eau brute destinée à la consommation humaine en réduisant les pollutions diffuses en nitrates et pesticides ;
- rendre franchissables les ouvrages prioritaires dont la liste, concertée dans chaque bassin, est annexée au programme de mesures ;
- économiser l'eau et réduire les prélèvements dans les territoires en tension en recourant notamment à la mise en œuvre de PTGE (projets de territoires pour la gestion de l'eau).

Ce sont quatre orientations logiques et cohérentes mais qui ne sont pas toujours faciles, notamment avec les conflits d'usage, à mettre en place.

Certes, il s'agit de reconduire l'ambition du Sdage actuel, mais avec l'objectif de progresser rapidement. Le secrétariat technique de bassin a identifié un certain nombre de masses d'eau proches du bon état, quand il ne reste plus par exemple qu'une pression qui pèse sur la masse d'eau. Le programme de mesures identifie clairement ces masses d'eau et propose des mesures permettant d'atteindre le bon état rapidement.

Cette priorisation des territoires est essentielle. Environ 200 masses d'eau ont été identifiées comme proches du bon état. Sur ces masses d'eau, nous attendons une forte mobilisation des acteurs locaux et une articulation renforcée entre les leviers réglementaires et contractuels pour agir rapidement.

Pour autant, il ne faut pas oublier les autres masses d'eau, celles qui sont fortement dégradées. Pour ces masses d'eau, l'objectif est de les faire progresser vers le bon état, ou tout proche du bon état. Là encore, le programme de mesures 2022-2027 identifie toutes les actions à engager pour amener ces masses d'eau vers le bon état.

En synthèse, au-delà de l'ambition que nous reconduisons dans ces projets de Sdage et de programme de mesures en retenant l'objectif de 61 % de masses d'eau en bon état écologique, c'est surtout une priorisation que les documents du cycle 2022-2027 vont nous apporter en identifiant plus finement où agir grâce aux travaux réalisés lors de l'état des lieux 2019.

Je passe maintenant la parole à M. Gouteyron pour la partie technique du texte du projet de Sdage et du programme de mesures.

## **M. GOUTEYRON :**

L'objectif est de vous présenter une sorte de mini-synthèse du Sdage et du programme de mesures, avec des diapositives qui sont parfois un peu denses. Je ne détaillerai pas tout. Vous les aurez à l'écran. Puis, vous avez également le diaporama complet en téléchargement sur l'extranet des instances.

L'idée est de vous présenter cette synthèse autour de cinq thématiques que sont la qualité, la quantité, les milieux aquatiques, la gouvernance et le lien terre-mer, avec en chapeau autour de

ces cinq thématiques la thématique du changement climatique qui est transversale et qui a été intégrée à l'ensemble de ces thèmes qui constituaient les questions importantes.

La qualité de l'eau est un enjeu important sur lequel il y a eu de nombreux débats et des ajustements de rédaction très importants sur le programme de mesures et sur le Sdage, avec l'idée de répondre à cette question que vous aviez retenue dans les questions importantes : que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages aujourd'hui, demain et pour les générations futures en intégrant le changement climatique ?

A ce sujet, le Sdage 2022-2027 intervient, continue à intervenir et à confirmer ce qui était prévu dans le Sdage 2016-2021 sur les nitrates en précisant certaines zones et en confirmant les objectifs de réduction des flux de nitrates, notamment pour lutter contre l'eutrophisation marine.

Le programme de mesures complète le Sdage sur ce sujet et oriente vers la mise en place de mesures de réduction et de maîtrise de l'usage agricole des intrants, souligne l'importance de la prise en compte de l'application de la directive « nitrates » et va cibler le programme de mesures des territoires spécifiques très sensibles comme les baies algues vertes ou les bassins qui sont eux-mêmes ciblés au titre du document stratégique de façade pour prévoir des mesures complémentaires dans ce programme de mesures, et parfois aussi, l'usage d'outils réglementaires en cas de résultats insuffisants comme le recours au captage prioritaire.

Concernant les pollutions plus ponctuelles, pollutions organiques et bactériologiques (chapitre 3 du Sdage), le Sdage 2022-2027 qui vous sera présenté essaie au maximum de prendre en compte le changement climatique dans les exigences de traitement auprès des stations d'épuration et renforce de façon assez importante la limitation des déversements par temps de pluie pour les systèmes d'assainissement unitaires. Nous avons vu que c'était un enjeu fort qui rejoint le lien terre-mer, avec notamment la protection des sites de baignade et des zones conchylicoles. Cette partie du Sdage renforce également et souligne l'importance d'une gestion des eaux pluviales intégrées aux orientations d'urbanisme. L'orientation 3D du Sdage en parle.

A ce propos, le programme de mesures vient compléter le Sdage et le renforcer en ciblant des territoires sensibles, soit des plans d'eau prioritaires pour le phosphore, soit des territoires sensibles aux blooms phytoplanctoniques. Il va prioriser également la finalisation de l'équipement des stations de traitement des eaux usées industrielles et collectives, va rappeler les exigences et va prioriser les actions sur les systèmes d'assainissement prioritaire identifiés dans le programme d'intervention de l'agence, dont la liste des systèmes d'assainissement a été mise à jour récemment en juin dernier.

Au-delà de ces pollutions ponctuelles, la question des pollutions diffuses est aussi prise en compte sur cette thématique de la qualité. Sur ces pollutions diffuses, le Sdage tient compte de l'évolution réglementaire qui est intervenue notamment sur la définition des zones de non-traitement qui ont été définies par le législateur fin 2019. Ce Sdage souligne aussi l'importance de la formation des professionnels à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Une orientation 4D a été renforcée pour souligner ce besoin de formation et d'accompagnement des professionnels.

Le programme de mesures s'inscrit dans la continuité, rappelle l'importance des surfaces en herbe et de la transition agro-écologique pour lutter contre ces pollutions diffuses, puis cible des captages prioritaires et oriente éventuellement vers le levier réglementaire si le levier contractuel restait insuffisant.

Dans ce projet de Sdage 2022-2027, le chapitre concernant la pollution due aux micropolluants est un ajout important lié au renforcement de la connaissance sur ce sujet et aux nouvelles études qui sont sorties.

Au sujet des micropolluants, le Sdage 2022-2027 introduit quatre nouvelles dispositions :

- une disposition qui vise à poursuivre l'acquisition des connaissances sur des stations d'épuration qui sont les plus grosses du bassin, à savoir celles qui sont supérieures à 10 000 équivalents habitants ;
- une disposition pour demander aux industriels et aux collectivités territoriales de veiller à mesurer et suivre l'impact des rejets, c'est-à-dire pas simplement dans la mesure du rejet mais aussi dans la mesure de l'impact du rejet ;
- deux dispositions qui visent davantage à impliquer les acteurs et à intégrer un volet de réduction des rejets de micropolluants dans leur politique territoriale puisque

systématiquement, le Sdage essaie de renforcer la prise en compte des politiques de l'eau dans les politiques territoriales.

Le programme de mesures vient compléter en prévoyant des mesures d'amélioration des connaissances, en priorisant les interventions sur les plus gros émetteurs et en s'appuyant sur les mesures d'amélioration du traitement des eaux par temps de pluie.

Le chapitre 6 du projet de Sdage concerne la protection de la santé en protégeant la ressource en eau. Ce projet de Sdage 2022-2027 insiste fortement sur l'importance des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux. Il va actualiser la liste des captages prioritaires et va identifier – c'est notamment le cas en région Bretagne - de nouvelles nappes souterraines qui seront réservées en priorité à l'alimentation en eau potable. Une disposition 6E-1 a été fortement complétée sur le sujet. Puis, pour tenir compte des risques éventuels de pollution de ces nappes réservées à l'alimentation en eau potable (NAEP), le Sdage introduit une nouvelle disposition sur l'usage de la géothermie de minime importance.

Le programme de mesures poursuit ce travail évoqué par le Sdage et cible prioritairement les captages prioritaires dans les mesures à engager, vise les bassins versants amont des zones protégées, aussi bien pour les sites de baignade que pour les zones conchylicoles, et appuie le Sdage pour une répartition optimale de la ressource, ce qui est très important, avec toujours la priorité qui est donnée à l'eau destinée à la consommation humaine et à la sécurité civile.

Voilà pour ce thème de la qualité. C'est un thème sur lequel nous avons des évolutions importantes de dispositions sur certaines problématiques nouvelles comme la problématique des micropolluants. Puis, nous avons également des renforcements de dispositions déjà existantes sur les pollutions diffuses ou des pollutions ponctuelles plutôt classiques.

Le second thème qui a été beaucoup discuté, c'est le thème de la quantité. Il y a eu de nombreux débats qui visaient à répondre à la question chapeau : comment partager la ressource disponible et réguler les usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ? Comment organiser et réguler les usages dans ce contexte de changement climatique ? Face à ce besoin de maîtriser les prélèvements en eau, le chapitre 7 dédié à la quantité dans le Sdage a prévu de renforcer la prise en compte du changement climatique. L'orientation 7A notamment a été renforcée en ce sens.

Nous avons rappelé l'importance d'économiser l'eau dans les réseaux d'eau potable. Puis, nous avons actualisé des dispositions territoriales du Sdage. En effet, le Sdage sur ce chapitre 7 présente quelques dispositions territoriales spécifiques, notamment sur la nappe de Beauce, le marais poitevin et la nappe du cénomaniens.

L'idée était aussi de gagner en réactivité notamment quand des analyses « hydrologie, milieu, usages, climat » (HMUC) avaient été réalisées dans les territoires. Il s'agit finalement de permettre, quand ces analyses étaient validées par les commissions locales de l'eau des différents Sage, de tenir compte de ces analyses et de revoir la question des plafonnements ou des volumes possible. C'est l'orientation 7B. Puis, pour tenir compte du changement climatique, pour renforcer la prévention de l'apparition d'un déficit quantitatif, il a été proposé de plafonner les prélèvements à l'étiage sur l'ensemble des axes réalimentés par soutien d'étiage (disposition 7B-5), puis d'inclure quinze nouvelles zones nodales dans la disposition 7B-3, avec un plafonnement des prélèvements à l'étiage.

Le projet de Sdage a aussi travaillé et actualisé les dispositions relatives au stockage de l'eau hivernale, avec une actualisation des critères pour constituer des réserves de substitution qui renvoie finalement à l'instruction des projets de territoire pour la gestion de l'eau, avec l'intégration d'un volet de recherche de sobriété et d'optimisation des différents usages, puis avec une réduction de cinq à dix années de la période de référence pour définir le volume de substitution. A ce sujet, des évolutions de termes et de définition ont été souhaitées et apportées dans le glossaire.

Le programme de mesures s'inscrit dans la même logique que le Sdage. Il vient là encore compléter en s'appuyant sur la territorialisation du Sdage, avec des zones de répartition des eaux qui sont pré-identifiées sur des territoires en déficit. Puis, le programme de mesures prévoit des mesures d'amélioration de la gestion de crise et préconise l'amélioration des connaissances sur les prélèvements, sur les besoins des activités et des milieux, puis renvoie à des études à l'échelle des différentes commissions locales de l'eau.

Ce programme de mesures vise également à mettre en place une gestion collective pour l'irrigation agricole, les OUGC notamment, sur les secteurs à fort enjeu et prévoit des mesures d'économie d'eau en rappelant l'objectif de réduction issu des assises de l'eau, estimé à 13 % de l'économie d'ici la fin du cycle et en ciblant la période d'étiage.

Les démarches PTGE dans le programme de mesures sont identifiées et rappelées. Il est également rappelé que les projets de réserves de substitution s'intègrent bien dans les PTGE. L'objectif finalement, c'est bien une amélioration de la connaissance et une mise en œuvre de la réglementation avec un volet opérationnel qui est également prévu dans ce programme de mesures.

Voilà pour ce thème de la quantité. Le thème suivant, c'est le thème des milieux aquatiques sur lequel il y a eu aussi un certain nombre de discussions. C'est un thème qui avait déjà été travaillé par la commission relative aux milieux naturels présidée par M. Doron avant d'être travaillé par la commission Planification.

Sur ce thème des milieux aquatiques, il y avait besoin de travailler sur le chapitre 1 du Sdage qui vise à repenser les aménagements des cours d'eau. Le rôle clé des zones humides a été mis en avant pour tous les services que ces zones humides peuvent rendre, notamment en cas de crues.

L'impact des plans d'eau a été aussi souligné et renforcé avec une orientation 1E. Puis, nous avons actualisé les conditions d'extraction de granulats alluvionnaires en lit majeur avec une orientation 1F qui est ajustée dans sa rédaction. Nous avons également assoupli les conditions de création de plans d'eau pour les piscicultures qui relèvent déjà de la réglementation ICPE.

Le programme de mesures vient, lui aussi, intervenir sur ce volet « milieux aquatiques » avec son chapitre 2 et va prioriser les travaux de restauration de la continuité écologique. Nous avons effectivement un programme de priorisation qui est annexé au programme de mesures. Il fixe comme objectif la programmation de contrôles du respect des prescriptions pour tous les ouvrages en liste 1 ou 2 et rappelle que l'équipement pour la production hydroélectrique doit se faire en priorité en dehors des cours d'eau classés liste 1 et sur des seuils existants.

Le programme de mesures prévoit des mesures d'arasement ou d'effacement, répondant ainsi à l'orientation du Sdage qui fixe à réduire le taux d'étagement. Il prévoit des mesures de restauration des milieux en fixant des priorités territoriales, avec des masses d'eau qui peuvent être identifiées bassin versant par bassin versant, notamment dans les Sage. Il fixe comme priorité la réalisation de stratégies locales pour réduire l'impact des plans d'eau. C'est également un volet important de ce thème « milieux aquatiques ».

Le programme de mesures et le Sdage, sur cette thématique des milieux, ont notamment souligné l'articulation qu'il devait y avoir à tout prix entre les chapitres du Sdage concernés et le document stratégique de façade, notamment dans la limitation des pressions qui peuvent peser sur les poissons vulnérables ou en danger ou dans le contrôle de certaines espèces qui ont un caractère envahissant.

Le Sdage souligne là encore le rôle des Sage et des commissions locales de l'eau pour une approche territoriale pertinente à leur échelle pour l'identification des têtes de bassin versant (orientation 11A).

Sur ce chapitre toujours, le Sdage priorise la poursuite de réalisations d'inventaires, notamment dans les documents d'urbanisme sur les zones humides et les têtes de bassin versant, appelle à une vigilance accrue sur le respect des fonctionnalités des zones humides de têtes de bassin versant et conforte le rôle des Sage dans l'identification et la hiérarchisation des actions à mener à l'échelle des bassins versants, à définir Sage par Sage.

Le quatrième thème est celui de la gouvernance qui était une des questions importantes que vous aviez arrêtées, avec l'idée de répondre à comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques.

Sur ce sujet de la gouvernance locale, le Sdage 2022-2027, dans la continuité du Sdage 2016-2021, insiste sur le besoin de disposer de Sage partout où c'est nécessaire et identifie notamment trois nouveaux territoires où il serait nécessaire de faire aboutir un Sage : la Loire (de la confluence Loire-Vienne à la limite du Sage estuaire), la Vienne aval, le territoire rochelais et l'île de Ré.

Le Sdage introduit aussi une nouvelle disposition (12C-2) qui rappelle la compatibilité entre les documents d'urbanisme, le Sdage et les Sage quand il existe un Sage sur le territoire. Cette

nouvelle disposition demande aux collectivités territoriales en phase d'élaboration des documents d'urbanisme de fortement associer les commissions locales de l'eau et de tenir compte de l'avis exprimé par ces commissions locales de l'eau.

Le projet de Sdage va actualiser l'orientation 12E puisqu'entre le Sdage 2016-2021 et le projet de Sdage 2022-2027, il est désormais fait référence à la SOCLE (stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau).

Le programme de mesures vient là encore compléter les propositions du Sdage en rappelant l'importance d'une approche intégrée à l'échelle des différents bassins versants, en soulignant le rôle central des commissions locales de l'eau et en insistant sur l'importance de l'animation, avec des mesures d'animation qui sont prévues pour le bon déroulement des projets et l'amélioration des connaissances.

Ce programme de mesures demande aux acteurs locaux, territoriaux de concentrer leurs efforts sur à la fois les masses d'eau proches du bon état, avec l'idée de gagner progressivement et rapidement des points de bon état écologique, mais aussi sur les masses d'eau qui sont significativement dégradées pour les faire progresser vers le bon état ou atteindre le bon état.

Puis, le programme de mesures rappelle l'objectif de cohérence entre les actions contractuelles et réglementaires portées à la fois par l'État et l'Agence de l'eau.

Par ailleurs, le programme de mesures revient également sur le sujet qui était évoqué par M. Taufflieb en début de réunion, à savoir l'importance de la non-dégradation des milieux, et amène les territoires, à l'échelle des PAOT, à décliner finalement le contenu du programme de mesures à cette échelle départementale.

Le cinquième et dernier thème, c'est le lien terre-mer à travers cette question du littoral et de l'articulation finalement entre le Sdage et le document stratégique de façade qui était une des nouveautés importantes de ce projet 2022-2027, avec l'idée de trouver des solutions pour renforcer la cohérence des politiques publiques sur cet espace particulier qu'est le littoral et pour tenir compte de la compatibilité mutuelle entre le Sdage et le document stratégique de façade.

Ce projet de Sdage 2022-2027 confirme et renforce l'objectif de réduction des concentrations en nitrates pour les masses d'eau déclassées par des marées vertes sur plage ou sur vasière (dispositions 10A-1 et 10A-2) et intègre éventuellement, avec le programme de mesures, des mesures supplémentaires de connaissance qui sont elles-mêmes prévues dans le Sdage.

Le programme de mesures comprend des mesures à la fois contractuelles et réglementaires de réduction des flux d'azote et de phosphore en ciblant là encore les secteurs les plus sensibles, c'est-à-dire les bassins amont, des zones de baignade et des zones conchylicoles (orientation 10A).

Le projet de Sdage confirme l'importance d'établir des profils de vulnérabilité en relation avec la CLE du Sage lorsqu'elle existe sur le territoire littoral et actualise la carte des bassins versants situés en amont de ces zones sensibles, y compris les zones conchylicoles pour tenir compte des difficultés ou des interdictions temporaires de production et de commercialisation pour cause de contamination virale, notamment par les norovirus.

Ce projet de Sdage intègre ces territoires sensibles dans la disposition 3C-2 sur la réduction des pollutions bactériologiques. Par conséquent, le lien est très fort entre l'orientation 10 du Sdage sur le littoral et l'orientation 3 du Sdage, chapitre 3, sur la bactériologie, avec un objectif de limitation des déversements par temps de pluie pour les systèmes d'assainissement unitaire.

Le projet de programme de mesures s'inscrit dans cette orientation du Sdage et prévoit l'établissement de profils de vulnérabilité sur les secteurs qui sont encore non couverts par ces différents profils.

Le projet de programme de mesures alerte aussi sur la nécessité de planifier l'approvisionnement en eau potable des populations littorales, qui sont en augmentation plus particulièrement pendant la période d'étiage, et s'appuie sur des mesures de gestion quantitative pour assurer un apport d'eau suffisant à la mer et réduire la pression sur la ressource, notamment pour limiter la remontée du biseau salé, ce qui a été souligné comme un point important. Voilà pour ce lien terre-mer.

Puis, en chapeau de ces cinq thématiques, le changement climatique était présent et intégré dans les réflexions. C'était un des grands principes que vous aviez retenus pour travailler sur ce projet de Sdage et de programme de mesures. Quand nous rebalayons l'ensemble du document de

Sdage, nous nous apercevons que 47 % des modifications qui ont été apportées répondent à ce grand principe qui a été adopté par le comité de bassin et viennent décliner finalement le plan d'adaptation au changement climatique que vous aviez adopté en avril 2018.

Une fois que nous avons ce Sdage et ce programme de mesures, la question qui se pose est : où agir, comment agir et combien cela coûte ? C'est la partie financière du programme de mesures. Cela va nous amener sur la territorialisation du Sdage et du programme de mesures.

Le programme de mesures est défini à l'échelle du bassin. Cependant, nous ne faisons pas que le définir à l'échelle du grand bassin Loire-Bretagne, il est aussi défini à l'échelle des commissions territoriales. Comme le programme de mesures actuel, vous avez des volets, commission territoriale par commission territoriale, sur la déclinaison du programme de mesures. L'étape d'après, c'est que ce programme de mesure soit décliné dans des PAOT (plans d'action opérationnels territorialisés) qui, eux, se font à l'échelle des départements. Dans le programme de mesures, vous avez une liste de mesures qui est organisée par grand domaine à l'échelle de chaque masse d'eau. Après, il revient aux PAOT de lister les actions avec une échéance, un maître d'ouvrage, un coût pour décliner finalement cette liste de mesures dans les PAOT à l'échelle du département.

Où agir ? Le programme de mesures cible clairement les zones où agir, c'est l'ensemble des masses d'eau qui ont été identifiées en risque de non-atteinte des objectifs environnementaux du Sdage - ces zones ont été identifiées par le comité de bassin dans l'état des lieux qui a été adopté fin 2019 -, puis sur les zones protégées. Sur ces zones-là, il s'agit d'agir sur les pressions qui sont à l'origine du déclassement de la masse d'eau ou de la non-atteinte des objectifs des zones protégées.

Dans le programme de mesures, vous découvrirez, commission territoriale par commission territoriale et thème par thème, les secteurs qui sont visés par des mesures dans le programme de mesures. Vous avez un exemple de restitution cartographique de ce qui est prévu dans le programme de mesures sur la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons. Ce qui est un peu en rose, ce sont des masses d'eau concernées par le sujet de la restauration des milieux aquatiques, donc des masses d'eau qui sont visées par des mesures du programme de mesures sur la restauration des milieux aquatiques. Puis, en violet un peu plus foncé, vous avez les masses d'eau que nous avons identifiées comme étant assez proches du bon état, donc pouvant facilement et peut-être assez rapidement basculer vers le bon état. Vous avez toute une déclinaison thématique dans le programme de mesures, commission territoriale par commission territoriale.

Puis, nous retrouvons effectivement ces masses d'eau proches du bon état. 200 masses d'eau ont été identifiées, sur lesquelles nous pourrions rapidement passer vers le bon état puisqu'il n'y a plus qu'une seule pression ou deux pressions ou un seul paramètre qui est encore en difficulté.

Combien coûte tout cela et que représente ce programme de mesures ? Le programme de mesures 2022-2027 que vous allez recevoir comprend 10 780 mesures pour un coût d'opération de mesures estimé à 3,6 Md€ sur la période 2022-2027, ce qui représente 607 M€ par an et à peu près 45 € par habitant du bassin par an.

Ces mesures relèvent de six grands domaines : l'agriculture pour 30 %, les milieux aquatiques pour 34 %, l'assainissement pour 26 %, plus marginalement des mesures liées à la quantité pour 5 % et à l'industrie et au renforcement de la connaissance pour 2 %.

Une fois que nous avons ce programme de mesures, ce Sdage avec ses orientations, comment cela peut-il se décliner dans les territoires et comment cela peut-il s'organiser pour être mis en œuvre ?

Nous avons vu le rôle du programme de mesures qui travaille à l'échelle des commissions territoriales, les PAOT qui vont décliner tout cela à l'échelle du département. Puis, il y a aussi le rôle important des commissions locales de l'eau et des différents Sage, sachant qu'il existe une véritable opportunité de travailler avec ces commissions locales de l'eau puisque le bassin Loire-Bretagne est couvert à 85 % par un Sage élaboré ou en cours d'élaboration. L'idée est bien de renforcer le rôle et la place des commissions locales de l'eau dans ce projet de Sdage et de programme de mesures.

Le Sdage 2022-2027 va confirmer que le Sage est vraiment un outil stratégique de planification à l'échelle d'un territoire hydrographique pertinent. Cette confirmation vient aussi du fait que lorsque

nous avons besoin d'avoir une analyse plus fine que nous ne sommes pas forcément en capacité d'avoir à l'échelle du bassin Loire-Bretagne - j'allais dire, pour caricaturer, d'Orléans -, le Sdage va laisser le soin aux Sage et aux commissions locales de l'eau de définir à leur échelle les actions à engager. Les nouvelles dispositions du projet de Sdage, qui sont incluses dans le document qui vous sera présenté le 22 octobre, ne nécessitent pas a priori d'ajustement de rédaction des dispositions des Sage actuels et donc ne nécessitent pas une mise en compatibilité supplémentaire.

Enfin, ce Sdage 2022-2027 va renforcer ce rôle des commissions locales de l'eau ainsi que les obligations qui pèsent sur ces commissions locales de l'eau dans l'élaboration des Sage. Je les rappelle.

Il est attendu des Sage qu'ils puissent évaluer le taux d'étagement, et un objectif de réduction de ce taux d'étagement, à l'échelle de leur territoire.

En zone de répartition des eaux, c'est le règlement du Sage qui définit le volume prélevable et sa répartition par usage.

Localement, en tête de bassin ou sur des espaces à enjeux, le Sage doit identifier les espaces de mobilité et, notamment quand le fonctionnement de ces espaces de mobilité est défaillant, prévoir des mesures pour restaurer le bon état.

Le Sage et le Sdage prévoient d'adapter certaines dispositions pour tenir compte des études HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat) qui ont été mises en œuvre à l'échelle des différents Sage. Ces analyses sont très importantes parce qu'elles sont au cœur de la prise en compte du changement climatique à l'échelle du Sage. C'est une analyse qui a été mise en valeur encore plus sur ce Sdage 2022-2027, qui est un préalable à l'adaptation de certaines dispositions du Sdage. Pour gagner en réactivité, en adaptation et pour tenir compte des spécificités locales, il est demandé au Sage de réaliser ces analyses. La souplesse qui est faite, c'est que quand ces analyses HMUC sont réalisées et qu'elles ont été validées par la CLE, les préfets notamment peuvent en tenir compte rapidement et ne pas attendre que le Sage soit révisé pour intégrer le résultat de ces analyses.

Voilà la présentation rapide des cinq thématiques pour la mise en œuvre et le coût de ce programme de mesures 2022-2027 et du Sdage.

## **M. TAUFFLIEB :**

M. le Président, chers collègues, le travail qu'a rapporté Philippe Gouteyron, que j'avais cadré modestement dans la méthode, a d'abord l'avantage d'exister. C'est le premier point. Il a ensuite fait l'objet d'énormément d'échanges. Que va-t-il devenir ? D'abord, qu'est-ce qu'il est ? Il est aujourd'hui le fruit de frustrations. Il est aussi le fruit d'une ambition mesurée que nous espérons atteignable. Il est le fruit d'une réflexion générale, collective.

Puis, nous expliquons que le verre à moitié plein n'est pas suffisamment plein et celui qui est à moitié vide n'est pas représentatif. Dans les conflits d'usages, dans les difficultés qui sont les nôtres pour adapter chacun des métiers à l'usage de l'eau, ce que j'ai entendu, pour être un acteur beaucoup moins compétent que la plupart de mes collègues en commission Planification, c'est beaucoup d'envies, beaucoup d'engagements de l'ensemble des usagers professionnels. En même temps, un certain nombre d'usagers non professionnels défendent à juste titre l'avancée sur leur territoire de leurs masses d'eau, si tant est que l'on puisse se les approprier, mais en tout cas du bon état écologique.

Le bon équilibre, c'est un texte qui permet un cadrage général sur le bassin et répondant à un certain nombre de critères que je ne vais pas rappeler ici. Qu'allons-nous en faire ? Nous allons d'abord vous le présenter officiellement le 22 octobre. La séance que vous avez voulue aujourd'hui, M. le Président, est une séance d'information et d'échange mais le 22 octobre, ce sera une séance de décision.

Ce projet de Sdage va partir en consultation avec un certain nombre d'étapes et de calendriers établis. Rappelons la différence entre l'approbation et l'avis sur le projet. Le programme de mesures fera l'objet d'un avis porté au préfet coordonnateur. L'approbation du rapport environnemental est une étape nouvelle par rapport au cycle précédent. Puis, l'avis de l'autorité environnementale sera délivré. Ensuite, cela partira en consultation pendant six mois. Il y aura le traitement au retour de la consultation. Il appartiendra au futur comité de bassin d'organiser tout

cela. Nous l'avons vécu sur les autres cycles. Je suis certain que nos successeurs feront cela très bien.

Nous avons essayé, M. le Président, non pas de faire le meilleur mais de nous rapprocher au plus près du travail que vous nous aviez confié fin 2017 au début de ce cycle de travail. Je ne voudrais pas terminer sans remercier très profondément mes collègues de la planification. On les oublie régulièrement. Ils sont souvent l'objet de réflexions qui ne devraient pas avoir lieu. Je remercie les techniciens qui m'ont entouré, l'ensemble du secrétariat technique de bassin. Ils ont apporté une pierre à l'édifice, un éclairage.

Je salue particulièrement Philippe Gouteyron, directeur de l'évaluation et de la planification. Sans lui, je n'aurais pas compris la moitié de ce que j'ai lu. Il a eu cet effort pédagogique pour m'éclairer, pour m'intéresser, et aujourd'hui, pour modestement être un peu en terrain de connaissance sur ces politiques publiques de l'eau. Qu'il en soit ici remercié et toute son équipe aussi. M. le Président, nous avons fait le maximum. Maintenant, il appartient à chacun de s'approprier ce texte.

### **M. le président :**

Je suis impressionné par le volume de travail et par la clarté du propos. Ce n'est pas évident de résumer un tel exercice. Vous l'avez bien fait tous les deux, que vous en soyez remerciés.

Nous sommes en période de transition. Ce comité de bassin a accompli un travail phénoménal ; il a engagé et voté ce projet de révision de Sdage. Ensuite, un nouveau comité de bassin sera élu pour trois ans ; c'est à lui qu'appartiendra le vote définitif du document, et ce, après l'été 2021. Par conséquent, ne laissons pas penser que ce document est complètement verrouillé et que nous ne pourrions pas y toucher.

Si nous organisons des consultations publiques, si nous organisons la consultation des assemblées, c'est pour entendre la voix des territoires, des citoyens, des industriels, des associations et de tous les acteurs de l'eau. Si nous faisons le pari de les consulter, il faut faire aussi le pari de les écouter. Si ce document doit être amendé et enrichi, il le sera. Ce sera le nouveau comité de bassin qui mettra en place les conditions pour examiner toutes les observations qui auront été émises.

Pour conclure, je vais prendre un cas concret, à savoir celui du Sage que je préside dans les Côtes-d'Armor. Je vais convoquer un bureau spécial dans les semaines à venir pour informer la commission locale de l'eau du projet de Sdage, notamment en termes d'enjeux et de propositions. Ensuite, nous leur demanderons de faire des observations, des remarques et des suggestions, étant rappelé qu'ici, nous faisons le pari des territoires, notamment des territoires d'eau. Je rappelle que notre agence est l'agence qui compte le plus de Sage au niveau national. Nous nous appuyons sur les Sage. Nous sommes une des rares agences de l'eau à financer la mise en œuvre des Sage, mais également le suivi de la planification. C'est bien pour tenir compte aussi de l'avis des territoires.

Nous engageons un vrai travail. Mon président de communauté de communes m'a interpellé hier sur la 7B-2, avec une précision extrême. Je lui ai dit : « Mon cher président, nous allons d'abord commencer par vous présenter le document et l'objectif de ce document, puis nous parlerons de la 7B-2 ». Maintenant, mes chers collègues, vous avez la parole. Ensuite, nous aurons un point sur le renouvellement des instances.

### **M. FERRAND :**

Bonjour, M. le Président. Bonjour à tous. Dans ce concert de louanges, je vais sans doute jouer un peu le trouble-fête. Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes que je représente ne se satisfait absolument pas de la partie quantitative du Sdage. Nous allons être à l'initiative d'une très grande action politique de tous les élus de Loire amont pour demander des modifications importantes, notamment en faveur de l'accroissement de la ressource. Je tenais à le dire pour que tout le monde soit bien prévenu afin que les choses ne soient pas une surprise pour tous.

## **M. NOYAU :**

Nous contestons toujours l'objectif même si nous sommes tous pour 100 %. Le principal, c'est de faire évoluer tous les territoires. Cela a été dit. En l'occurrence, passer à 61 %, j'entends bien la réflexion mais le thermomètre augmente en permanence. Cela change en permanence. Vous savez bien que nous ne serions pas à 24, nous serions à 32 %, sachant que nous ne pouvons augmenter réellement que de 10 % par rapport au 24 %, donc nous serions à 34 %. 50 %, c'était bien. Nous avons souhaité 45 %. Nous maintenons que c'est inatteignable même si nous aussi, agriculteurs, nous souhaitons un maximum d'eau en bon état.

Concernant la sobriété et sur la variable d'ajustement, je considère que les usagers professionnels sont tout le temps la variable d'ajustement. Nous aurons encore moins de poids dans la future assemblée. Nous ne représenterons que 20 % du comité. Je le regrette fortement. Mes collègues industriels interviendraient sûrement à ce sujet. La sobriété s'applique à tout le monde, elle ne s'applique pas qu'aux agriculteurs. Je regrette, ce n'est qu'un petit exemple mais c'est aussi un acte citoyen de ne pas arroser sa pelouse. Arroser les arbres pour qu'ils ne meurent pas, c'est compréhensible. En revanche, ce n'est pas un problème si la pelouse est sèche l'été.

A propos de la consultation citoyenne, je suis d'accord avec M. Ferrand. Il est normal qu'il y ait un mécontentement en amont par rapport à la quantité. Nous avons beaucoup discuté de ce Sdage. Effectivement, personne n'est content. Je ne sais pas comment celui qui n'a pas suivi les travaux peut arriver à s'imprégner d'un travail de trois ans et avoir une réaction qui soit vraiment en relation avec ce qui est écrit dedans. En l'occurrence, nous avons survolé pendant une heure ce projet, nous ne sommes pas rentrés dedans. Celui qui va le découvrir, qui est complètement extérieur, ne sait pas que ce que signifient 7B-2 et 7B-3. Il ne connaît pas la notion de tensions. Il n'a pas l'analyse profonde des situations de chaque zone.

Je suis déjà intervenu précédemment. La prise en compte de la consultation du public n'est pas aussi simple. Nous ne pouvons pas modifier un Sdage entier qui a été discuté pendant trois années. C'est mon interrogation par rapport à la prise en compte de l'intervention du public. Parfois, nous ne comprenons pas trop. Quel est le poids des interventions ? Il arrive qu'une intervention suffise pour changer fortement l'orientation. Nous l'avons subi dans d'autres consultations du public.

## **M. le président :**

Je voudrais préciser deux choses en lien avec l'interpellation de M. Ferrand de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Quand nous engageons la consultation du public, il faudra en tenir compte mais il faut aussi la relativiser. C'est pour cela que j'insisterai beaucoup pour qu'il y a

it une appropriation des commissions locales de l'eau, des territoires, des collectivités territoriales, des chambres consulaires, non pas pour critiquer seulement d'ailleurs mais aussi pour faire des propositions.

L'exercice de planification à Orléans est compliqué parce que le territoire est vaste. L'objet de la consultation est de redescendre dans les territoires pour voir si les propositions que nous faisons sont adaptées. Je compte sur les compétences territoriales des uns et des autres. L'Agence de l'eau finance beaucoup de compétences territoriales. J'espère que tous nos animateurs qui sont sur les territoires savent de quoi nous parlons et des conséquences. J'espère qu'ils nous feront remonter pas uniquement des avis critiques et négatifs mais aussi des contrepropositions qui nous permettront d'avancer sur les objectifs. Encore une fois, j'espère que nous partageons tous l'objectif d'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de nos ressources. Pas une semaine ne passe aujourd'hui sans que l'on parle à la télévision de sécheresse, de conséquences pour l'agriculture, de retenues collinaires, etc. Cela devient un sujet extrêmement complexe et difficile.

Je suis d'accord avec M. Noyau pour dire qu'il faut que nous soyons tous des citoyens. Chacun doit faire sa part. Si je prends l'exemple de l'assainissement, nous avons encore beaucoup trop de collectivités en réseau unitaire. Nous avons beaucoup trop de services publics d'assainissement non collectifs qui ne fonctionnent pas. C'est facile de donner des leçons aux autres mais ch

acun doit balayer devant sa porte. Là-dessus, nous serons très attentifs.

Concernant la complexité du projet, j'ai souhaité, avec M. Taufflieb, que nous fassions une réunion préalable au vote du comité de bassin. Nous votons des documents parce que c'est l'une des compétences du comité de bassin. Nous n'en avons pas beaucoup, nous en avons deux : l'avis conforme sur le programme et le vote du Sdage. C'est de notre responsabilité de mettre ce document à consultation. Je comprends la complexité. Cela m'a fait plaisir que nous ayons ce matin un résumé de ces trois documents qui sont copieux. La phase de consultation va durer plus de six mois. Je ne vous demande pas un blanc-seing le 22 octobre, je vous demande la possibilité d'ouvrir le débat sur les propositions qui vous sont faites. J'invite surtout les uns et les autres, s'ils sont contre telle ou telle mesure, de faire des contrepropositions. C'est cela l'enjeu.

Je suis désolé que nous ayons changé le thermomètre. Si nous ne parlons pas de la même chose, c'est difficile d'expliquer que cela s'améliore ou que cela se dégrade. Sur bon nombre de masses d'eau, cela s'est considérablement amélioré. C'est une des difficultés que nous avons déjà évaluées précédemment. Il faudrait que nous travaillions en termes de communication le moment venu. Nous ne pouvons pas dire aux agriculteurs qui font des efforts que la qualité sur le nitrate s'améliore alors que nous déclassons la masse d'eau par rapport à la fois précédente. C'est assez incompréhensible. Il faudrait que nous veillions à cela.

#### **M. PIRIOU :**

J'ai participé à la commission Planification depuis le début pour la révision du Sdage. Je tiens à remercier tous les membres de la commission. Un gros travail a été accompli. Je remercie également M. Taufflieb pour sa disponibilité et sa rigueur, de même que tous les employés de l'Agence de l'eau.

J'ai deux choses à dire. D'abord, il y a eu des débats très importants sur des états des lieux, sur des incompréhensions ou des manques de compréhension de termes ou de phrases. Cela montre que nous avons besoin, au comité de bassin Loire-Bretagne, d'un conseil scientifique pour nous épauler. Je l'ai dit il y a quelques années. Cela éviterait des débats infinis sur des termes et des définitions. Je reviens donc là-dessus. Sans doute que cela reviendra encore plus tard. C'est la première chose.

Deuxième chose, concernant le lien terre-mer, - je suis aussi dans le CMF (conseil maritime de façade) NAMO -, j'ai senti que l'articulation entre le milieu marin et le milieu terrestre ne s'est pas faite totalement. C'est pour cela que nous aboutissons à des dispositions qui ne vont pas à terme. Le président Burlot a indiqué tout à l'heure avoir été en rade de Brest, il a bien remarqué le problème des trois micro-algues toxiques Alexandrium, Pseudo-nitzschia et Dinophysis. Il y a des problèmes de bactéries, des eaux conchylicoles, des baignades. Malgré cela, les bassins versants sont classés en bonne qualité. Pourtant, la pollution vient essentiellement des bassins versants. Ainsi, il y a un paradoxe qui fait que l'articulation entre la mer et la terre n'a pas été jusqu'au bout.

#### **M. CHARPENTIER :**

Je rejoins les propos de mon collègue de la Région. Au conseil départemental de la Vendée, nous travaillerons effectivement vis-à-vis du quantitatif et du qualitatif. Nous avons déjà, sur le quantitatif, évoqué à plusieurs reprises qu'il reste des incompréhensions ou des analyses à affiner. En ce qui concerne le qualitatif, nous avons déjà organisé une réunion pour dire que les critères qui étaient utilisés n'étaient pas forcément aussi précis que l'on pouvait l'entendre. Par exemple, on utilise le critère « truites » en Vendée. Je suis désolée mais nous n'avons jamais vu de truites. La qualité de l'eau, pour certains cours d'eau autour de Fontenay-le-Comte, est basée sur la présence d'une truite. Nous avons la chance en Vendée d'avoir des critères quantitatifs et quantifiés objectifs grâce au piézomètre, grâce à des données depuis plus de vingt ans. Nous vous fournissons tous les documents pour pouvoir affiner qualitativement et quantitativement nos données. Nous serons aussi force de propositions. Nos dossiers sont en cours de finalisation. Merci pour le travail qui a été accompli et pour tout ce qui a été présenté tout à l'heure.

#### **M. le président :**

J'apprécie beaucoup que les Départements et les Régions soient force de proposition pour ce travail parce que c'est important.

### **Mme ROUSSET :**

Merci de cette réunion intermédiaire, nous en avons effectivement besoin. Je remercie la commission et le travail de M. Taufflieb. Je suis surprise de vos propos qui sont plutôt bienveillants et un peu idylliques. J'ai passé de mauvaises nuits avant et après ces commissions. J'ai trouvé que c'était très difficile et très pointu. Je rejoins tout de suite la proposition de M. Piriou, un conseil scientifique nous aurait un peu aidés. Des choses auraient été tranchées. Cela pourrait être éclairant. Nous en avons besoin.

Je m'interroge sur plusieurs choses. Cela représente effectivement une masse de travail considérable. Pourtant, nous avons pris le parti de repartir sur la trame initiale, ce que nous avons fait d'ailleurs aussi sur d'autres travaux au niveau de l'agence. Le fait de travailler sur la trame initiale nous bride complètement dans la façon de voir les choses.

Puis, nous avons un autre problème. J'aimerais que vous me redonniez l'explication sur l'articulation entre le Sdage, la DCE et le programme de mesures. Je pense toujours que nous avons un petit problème à avoir des critères réglementaires et des critères qui ouvrent à de l'accompagnement qui soient liés. J'aimerais que vous me précisiez l'articulation entre ces trois grandes masses.

Ensuite, certes la synthèse paraît claire mais le diable est dans les détails. On m'a reproché en commission d'avoir osé éclairer la commission avec des détails que j'avais vécus sur le terrain. Or, la réalité du terrain, c'est chaque jour un nouveau détail, c'est chaque jour un nouveau cas. Notre objectif quand nous passons toutes ces heures de travail – 49 réunions, c'est juste énorme comme engagement -, c'est bien d'aboutir. Je trouve que ce qui est proposé en l'occurrence n'est pas réaliste sur le terrain.

Philippe Gouteyron posait la question du coût de ce que nous sommes en train de proposer. Il manque l'autre question de l'efficacité de ce que nous avons déjà proposé et de ce que nous voulons proposer maintenant. En tant qu'élue, je ne suis pas convaincue de ce que nous avons fait. Je ne suis pas convaincue que la réalité des territoires ait été prise en compte. Que l'idéologie, que ce que nous avons envie de faire soit pris en compte, je le comprends. Par contre, il faut aussi prendre en compte la déclinaison sur le terrain et les conséquences à moyen terme. Nous sommes en train de faire de la politique en nous occupant de la gestion de l'eau. Or, nous n'avons pas de vision politique.

Pour faire un grand raccourci, - et tout le monde le comprendra -, à partir du moment où l'on dit que l'AEP est prioritaire, cela veut dire que sur le territoire français, on a décidé que c'est le développement urbain, et seulement urbain, qui est prioritaire. En campagne, nous avons besoin d'un peu d'AEP dans les villages mais nous avons aussi et surtout besoin d'eau brute, celle qui n'est même pas traitée, qui nécessite moins d'énergie à utiliser. On priorise finalement le fait d'avoir de l'AEP. On priorise peut-être aussi le fait d'avoir du confort, notamment quand on remplit sa piscine.

Je suis beaucoup plus mitigée. J'entends avec plaisir vos propos idylliques mais franchement, je ne les partage pas. Je suis désolée. Merci.

### **M. le président :**

Il faut faire la part des choses entre le volume de travail, les concertations et la présentation du document qui est de qualité. Je comprends qu'il puisse y avoir des discussions. Je vous rappelle que nous sommes dans un état certes pas catastrophique mais pas bon. Les masses d'eau continuent à se dégrader. La tension sur la ressource continue à être présente. Nous pouvons ne rien faire mais je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution.

J'insisterai beaucoup sur la territorialisation et l'atterrissage du document. Je préside une commission locale de l'eau. Je vais dire à mon technicien de la commission locale de l'eau de prendre le document et de me dire les conséquences pour mon territoire. D'ailleurs, l'agence finance pour cela. J'espère que vous allez le faire partout. A partir de là, vous allez voir les sujets. Puis, vous allez nous les faire remonter. Vous allez voir si votre masse d'eau est dégradée. Vous allez voir s'il y a des prélèvements qu'il faut limiter ou pas. Vous allez nous le dire.

J'entends cette histoire de solidarité amont-aval. Il n'est pas question - je le dis tout de suite - de privilégier le monde urbain au détriment des campagnes qui devraient seules faire les efforts. La question amont-aval, la question du bassin versant est une question de solidarité du grand cycle

de l'eau. J'espère bien que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il n'y aura pas des gagnants et des perdants.

Je précise d'ailleurs à ce sujet que si nous avons une agence de l'eau, c'est en partie parce qu'elle est financée par des redevances qui sont payées en majorité par le monde urbain. J'aimerais bien que tout le prix de l'eau dans nos campagnes soit péréqué de cette manière. L'agence de l'eau est le seul outil qui fait de la péréquation. Peut-être que cela ne va pas assez loin mais si nous avons des financements « agence de l'eau » dans nos campagnes, c'est parce que nous profitons de cette solidarité. Il n'est pas question de toucher à cela. Il faudrait même la renforcer.

Je ne suis pas en train de dire que le document est idyllique - l'exercice que nous menons est compliqué -, je suis en train de dire qu'il faut que nous votions un document que nous allons mettre en consultation. Je veux bien entendre les votes contre, je veux bien entendre toutes les propositions, mais je veux surtout que nous soyons en capacité de dire : si nous ne faisons pas cela, comment faisons-nous ? C'est cela qui est intéressant. C'est : quelle alternative ?

Je peux vous dire qu'en Bretagne, quand je vais prendre ma casquette de vice-président de la Région, je vais réunir la conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques et nous allons examiner le Sdage avec des acteurs économiques et des chambres d'agriculture. Les rendez-vous sont déjà presque pris avec les associations, comme Eau et rivières de Bretagne qui considère que nous n'allons pas assez loin. C'est un point de vue. Je pense que les agriculteurs vont nous dire autre chose. Puis, que vont dire les collectivités ? C'est cela qui est intéressant. Nous avons un débat républicain sur la problématique de l'eau dans nos territoires. Il faut que nous en profitons.

#### **M. PÉLICOT :**

Bonjour, M. le Président. Bonjour à toutes et à tous. C'est un vieux du comité de bassin qui vous parle puisqu'après un quart de siècle de siège dans cette institution particulièrement intéressante, je vais céder la main puisque je ne me représenterai pas pour le prochain comité. J'ai beaucoup apprécié toutes les réunions, toutes les discussions, toutes les concertations. Je tiens particulièrement à féliciter le secrétariat technique de bassin et mon ami, M. Taufflieb, qui avait une position - et Dieu sait si je connais la situation ou plus exactement, je l'ai connue - extrêmement délicate quant à la démarche et à la tenue des discussions.

J'ai beaucoup apprécié toutes ces discussions entre les uns et les autres, même si quelquefois, nous avons quelque part cherché à déterminer le sexe des anges. Cela étant, je crois que nous avons effectivement comme un fossé énorme entre ce que nous vivons et la réalité au niveau de l'état de nos masses d'eau. Nous sommes devant un problème colossal. L'avenir de l'eau sur le territoire français est en cause. La qualité de cette eau est en cause. Nous ne pouvons pas négocier sur les décisions à prendre.

En ce qui me concerne, je ne serai plus présent pour appliquer ce futur Sdage que je soutiens dans sa démarche et dans ses consultations. Effectivement, la consultation du public et des assemblées doit être prise en compte autant que faire se peut. Je n'ai qu'un seul regret après vingt-cinq ans de passage dans cette institution. Dans un premier temps, Serge Lepeltier l'avait proposé. J'avais demandé la constitution d'un comité scientifique ou d'un conseil scientifique qui aurait probablement permis d'éclairer beaucoup de choses, d'avancer plus vite et de préciser certains éléments. J'espère que l'avenir donnera raison à ceux qui l'ont demandé. Je vous remercie tous.

#### **M. LE GOFF :**

Je voudrais saluer le travail de synthèse qui a été effectué. En effet, la masse de travail est énorme. Nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes. On nous donne cette indication de changement climatique. Ne pourrions-nous pas donner une petite note de synthèse scientifique sur le changement climatique pour rappeler ce qui nous attend ? Le changement climatique sur la Bretagne ne sera pas le même que dans le sud du bassin de Loire-Bretagne. Je me rappelle d'une réunion que nous avons à Orléans où des scientifiques étaient venus nous exposer ce changement climatique. Regardons l'incidence en matière de changement climatique au sud et à l'ouest du bassin Loire-Bretagne.

Voyez également dans les orientations qui sont données un certain nombre d'éléments qui répondent aux devoirs que nous avons tous de redonner un bon état aux masses d'eau, mais aussi d'améliorer la continuité écologique et la qualité de rejet des eaux des stations d'épuration. Nous sommes dans le bon sens. En effet, les élus des CLE, en particulier du Sage Bretagne, nous avons le devoir de partager ce document et de le prendre en considération dès aujourd'hui avec les CLE. Il faut que chacun y travaille et consacre du temps. C'est notre devoir.

J'aurais néanmoins souhaité voir un peu plus aborder le sujet de l'alimentation en eau potable qui est en tension sur nos territoires au regard du changement climatique. Aujourd'hui, nous consommons beaucoup d'eau de surface sur nos territoires. Les recherches d'eau souterraine nous donnent satisfaction. Demain, nos unités de traitement devront être modifiées parce que nous ne sommes pas sur le même traitement en eau de surface et en eau souterraine. Nos outils ne seront peut-être plus adaptés. L'agence aurait pu les accompagner comme elle l'a fait sur tout ce qui est traitement de l'eau usée sur les bassins littoraux en particulier. Nous avons un vaste programme de reconquête de la qualité, bien accompagné par l'agence que je remercie. En matière d'eau potable, nous demanderions à être éclairés davantage sur les biseaux d'eau salée. Nous sommes un peu dans l'incertitude et le changement au niveau des bureaux d'études.

Globalement, je félicite toutes les personnes qui ont travaillé et la façon dont ils ont fait la synthèse. Cher Eric Taufflieb, chapeau pour le travail que vous nous aviez rendu.

#### **M. FAUCONNIER :**

Bonjour à tous. Je voulais intervenir sur un point particulier concernant le monde économique et industriel. Depuis des années, ce monde a continué à s'améliorer et à progresser, dans un premier temps énormément sur tout ce qui était qualité de l'eau et de ses rejets. Aujourd'hui, il reste des choses à faire mais je pense que nous sommes des acteurs vertueux dans ce domaine. Maintenant, une nouvelle bataille se présente devant nous, qui va demander des engagements et des démarches lourdes, c'est l'adaptation au changement climatique, notamment le quantitatif disponible. Il va nous falloir aujourd'hui et demain maîtriser tout ce qui va être prélèvement et consommation d'eau, notamment dans les périodes d'étiage. Nous imaginons tous que toutes ces actions qui vont être menées par les acteurs économiques et industriels sont liées à des investissements, à des remises en cause de process. Cela va être très significatif en termes budgétaires.

Ces industriels et ces acteurs économiques, il ne faut pas les oublier. Il faut les aider. Aujourd'hui, nous sommes dans un monde concurrentiel. L'Europe regroupe plusieurs pays avec des réglementations différentes. Nous l'avons vu récemment, aller s'installer dans les pays d'Europe de l'Est est aujourd'hui facile. Il faut donc aider ces acteurs pour que cela ne se produise pas. Il faut bien comprendre que quand vous avez un budget d'investissement à gérer, on regarde ce que l'on appelle le TRI, c'est-à-dire le retour sur investissement. Quand nous faisons de l'écologie, de la réduction de consommation d'eau, etc., le retour sur investissement est terrible parce que cela prend parfois plusieurs dizaines d'années. Quand nous avons des choix à faire, nous ne faisons pas forcément ceux-là. Ainsi, si nous arrivions à justifier un investissement avec une aide significative, à ce moment-là, ce type d'investissement reviendrait en haut de la pile.

J'alerte sur le fait que quand on regarde le graphique de répartition des budgets, le budget des industriels et du monde économique, contrairement à celui des agriculteurs, est dérisoire. Je pense que cela va être très pénalisant. Il va falloir que nous trouvions des moyens. Je sais que le plan de relance va aider mais ce ne sera pas le seul. Je tiens à alerter tout le monde sur ce sujet.

Par ailleurs, le président Burlot a souligné tout à l'heure l'extrême importance des CLE. Il va falloir impérativement aller présenter ce Sdage, obtenir des avis, des remontées, etc. Il faudrait demander à ces CLE un reporting ou au moins la garantie que le monde économique va être associé à ces réunions. Dans ma région, je n'ai jamais été invité. J'ai rencontré un certain nombre de personnes qui sont également dans ce cas, donc il faut corriger le tir.

#### **M. le président :**

Le comité de bassin apporte son soutien total sur ce point. Nous ferons remonter aux présidents de CLE et au préfet la nécessité d'avoir un vrai débat organisé avec toutes les parties autour de la table. C'est essentiel.

Je laisserai M. le Directeur faire une réponse globale sur les questions financières tout à l'heure. Le gouvernement travaille sur le plan de relance à la suite de la Covid. L'Agence de l'eau a été très proactive sur le sujet. Nous avons fait des propositions. Des appels à projets sont lancés. Des financements existent. Il y a une opportunité qui apparaît intéressante. Je passe la parole à M. Mary qui est le tout nouveau président de l'EPTB Vilaine.

**M. MARY :**

Bonjour, je suis président de l'EPTB Vilaine et président également de l'EPCI Redon Agglomération entre Rennes et Nantes. Je m'intéresse au sujet de l'eau depuis une dizaine d'années. Le Sdage et la présentation qui nous a été faite relèvent d'un travail énorme d'imprégnation et de compréhension nécessaire pour les nouveaux élus.

Je partage les propos du président Burlot concernant les informations autour de la CLE qui, en ce qui nous concerne aujourd'hui, n'est pas installée. La concertation au niveau de la CLE est naturellement essentielle, mais aussi le travail qui pourra se faire avec les maîtres d'ouvrage, les EPCI, GEMA en particulier, les EPTB et les syndicats de bassin versant. Le sujet de l'autofinancement peut se poser ici ou là. La gouvernance pour chaque territoire et la solidarité amont-aval sont essentielles pour arriver à des fins intéressantes.

Je partage également les propos qui ont été tenus sur les efforts financiers et les efforts d'usage entre espace métropolitain urbain et espace rural. Nous en avons échangé avec le président Burlot en particulier. Aujourd'hui, la solidarité de l'eau concerne tout le monde. Il ne faudrait pas que ce soit la solidarité du pauvre avec le riche qui prédomine.

Je suis en tout cas d'attaque pour conduire, informer et accompagner cette démarche au niveau de notre territoire.

**M. le Président :**

M. Doron a la parole pour les pêcheurs.

**M. DORON :**

Pour les pêcheurs sans doute mais aussi pour les milieux aquatiques et parfois, comme dirait mon collègue M. Boisneau, représentant de la pêche professionnelle, je porte la parole d'une forme de biodiversité à travers les poissons et autres espèces associées. C'était pour le petit clin d'œil.

Je voudrais, après m'être largement investi au sein de la commission Planification, regretter comme un certain nombre d'acteurs - cela a été rappelé à plusieurs reprises - l'absence d'un comité scientifique. Il se serait, dans certains cas, permis de siffler la fin de la récréation, et ce, quel que soit le côté de la barrière dans lequel nous nous trouvions. Il y avait un véritable enseignement à tirer de ce travail et de cet investissement où nous étions dans un jeu d'acteurs et d'arguments les uns contre les autres et pas forcément dans l'écoute.

Néanmoins, avec une forme de pessimisme raisonné, je suis fortement inquiet par rapport à la situation sur les territoires, notamment sur les aspects qualitatifs mais aussi sur la question de la gestion quantitative de la ressource, les deux allant de pair. En effet, quand nous entendons quelques prises de parole qui ne sont pas des plus porteuses d'espoir dans une approche transversale et globale de la gestion de la ressource, qui plus est exprimées par des élus, cela m'interpelle au plus profond de moi-même, non seulement en tant que citoyen et en tant qu'acteur de ce comité de bassin, mais surtout par rapport à un passif. Je vous renvoie à cet excellent ouvrage publié du *Courrier international* sur la gestion de l'eau à travers le monde où la tentation d'une privatisation de la ressource est en train de trouver forme, pratique et écho.

Je vais simplement citer le cas d'un bassin. Quand nous avons des acteurs socioéconomiques qui, pour éviter que ce bassin passe sous la contrainte de la gestion des débits de crise ou sous la contrainte du plafonnement des prélèvements, sont amenés à acheter de la ressource à un acteur donné et par rapport à un ouvrage mobilisant de la ressource, je pense que nous ne sommes pas loin de franchir la limite en ce qui concerne la privatisation de l'eau et le fait que demain, pour satisfaire les usages à la fois en alimentation en eau potable des populations mais aussi des autres usages, nous serions obligés d'acheter de la ressource. À ce moment-là, il y aura un

problème qui ne sera pas uniquement rural ou urbain mais plutôt un problème de riche ou de pauvre. Je suis, je l'ai dit, raisonnablement pessimiste. Le constat est là.

**M. le président :**

Merci, M. Doron. Vous nous aviez parlé de cette revue du *Courrier international*. C'est un très beau document sur la problématique de l'eau dans le monde.

**M. MÉRY :**

Bonjour à tous. Merci pour cette belle présentation synthétique du projet de Sdage. Il s'agit d'une très bonne présentation, précise, qui a permis à l'ensemble du comité de bassin de mesurer probablement le contenu du Sdage.

Il y a deux points sur lesquels je voudrais revenir et sur lesquels j'attire l'attention de toute cette assemblée. Le premier, c'est l'intervention de M. Ferrand. Je trouve important de signaler que son intervention, ainsi que celles de ses collègues qui pourraient intervenir après, n'est pas pour moi une surprise et j'estime pour l'intégralité des membres de la commission Planification non plus d'ailleurs. Il nous a dit : « Attention, moi représentant des territoires, je vous dis que ce que vous me proposez ne me convient pas et j'ai l'impression de ne pas avoir été écouté ».

Je reprends ces propos au compte des industriels. Nous, industriels, avons vraiment l'impression de ne pas avoir été écoutés, en particulier sur le sujet du quantitatif. Je pourrais vous exposer ce qui ne va pas mais il y a eu des écrits, des réunions et des discussions sur le sujet. En résumé, nous avons le sentiment que la question du changement climatique, qui est complètement corollaire à la question de la disponibilité en eau (chapitre 7) a été prise sous un prisme statistique de ces dernières années, voire des dernières décennies, et en termes d'accélération de tendance.

Aujourd'hui, l'eau n'est plus disponible de la même manière ; elle n'est plus disponible au même moment. Nous cherchons toujours les mêmes objectifs de continuité piscicole et écologique qui sont dans la DCE sauf que manifestement, un monde scientifique a bougé autour. A ce titre-là, je vous fais part du mécontentement des industriels. Je vous fais également part de notre grande compréhension du mécontentement des élus qui, pour ceux qui étaient présents lors des commissions Planification, se sont démenés avec une expression « amont de bassin » et une expression « aval de bassin » qui se rejoignent un peu. Il semble y avoir un consensus sur cette demande de comité scientifique qui, au demeurant, pourrait être très intéressant. Néanmoins, tout cela illustre pour moi quelque chose de bien plus grave au sein de l'Agence de l'eau, en particulier au sein de la commission Planification.

En l'occurrence, nous devons constater une absence de capacité d'écoute, de capacité d'établissement de compromis entre les acteurs. M. Doron l'a bien dit, nous étions sur un jeu d'acteurs, quoique nous y soyons habitués au comité de bassin. Nous sommes, les uns et les autres, représentants de parties prenantes. Puis, arrivent les étapes où nous devons travailler. Pour les deux derniers chantiers du Sdage auxquels j'ai participé, nous avons réussi à aboutir à quelque chose qui était peut-être insatisfaisant, mais qui au moins a été le fruit d'un compromis. Aujourd'hui, nous avons surtout l'aboutissement de mécontentements de part et d'autre pour des raisons différentes.

La rédaction de ce projet devait être simplement une relecture du projet actuel pour des questions de calendrier et d'organisation. Au lieu de cela, nous en sommes arrivés à une gestion militante du rapport de force et une commission dans laquelle manquait sincèrement l'écoute entre les acteurs. Certes, les conditions étaient compliquées, y compris la visioconférence qui n'est pas évidente mais il y a eu un jeu de calcul des forces en présence en termes de vote. Il n'y avait plus vraiment de concertation, plus vraiment d'écoute et à terme, plus de compromis.

Après vous avoir fait part de mon mécontentement en tant qu'industriel, je vous fais part de mon inquiétude en tant que citoyen, en tant qu'utilisateur et en tant que président de la commission Evaluation des actions de l'Agence de l'eau au conseil d'administration. Les agences, qui sont un bel outil, seraient en train de devenir un bel outil du passé. C'est problématique. J'ai ici l'impression que cette question du Sdage, qui est un sujet éminemment politique, est en train de traduire cette gestion du rapport de force entre parties prenantes et non plus la recherche de compromis. Cela m'inquiète. De ce point de vue, cher président Burlot, je vous alerte. Je vous en ai déjà parlé. Je

pense que nous filons un mauvais coton. Nous, ce sont les membres de ce parlement qui sont désignés pour exprimer notre voix. C'est nous qui devons décider.

**Mme BRUNY :**

Je m'associe à tous pour saluer ici le travail des services et aussi l'animation de notre président de commission Planification qui n'a pas toujours eu des moments faciles. En préambule, je salue des améliorations dans la rédaction de ce Sdage. FNE n'a pas voté le projet lors de la commission Planification pour pointer son désaccord sur les évolutions politiques et sur la rédaction sur le quantitatif. En effet, l'abandon de la référence qui limite à 80 % le volume substitué pour les réserves de substitution constitue pour nous une véritable régression.

Pour les ZRE également, on nous renvoie via les PTGE à des analyses et des choix territoriaux qui, nous le savons, n'auront ni les mêmes exigences ni les mêmes qualités. On remet donc à plus tard ce sujet des ZRE.

Nous nous dirigeons tout droit vers des territoires qui ne progresseront pas de manière homogène, avec à terme un retard dans l'atteinte des objectifs qualitatifs. Or, si le sujet du quantitatif tarde à s'améliorer, c'est tout le qualitatif et les milieux aquatiques qui en pâtiront. Certes, les dynamiques locales sont une bonne chose, nous en convenons. Toutefois, elles ne doivent pas empêcher un cadrage initial afin d'éviter toute dérive.

**M. ALBERT :**

Bonjour à tous. Je voulais aussi saluer le travail accompli. Puis, je m'inquiète de la définition des volumes prélevables qui vont être ramenés au Sage directement. Je salue l'étude HMUC qui permet cela. Par contre, j'appréhende toujours des attaques devant les tribunaux concernant ces volumes prélevables. Il faut voir comment nous pourrions demain nous prémunir de cela. Si nous définissons nous-mêmes des volumes prélevables, nous ne serons pas à l'abri demain d'avoir des attaques devant les tribunaux de part et d'autre, que ce soit du monde agricole, du monde associatif ou de la part d'autres élus. Il s'agit de sécuriser au maximum les Sage et le Sdage par rapport à cela.

**Mme ROUFFET PINON :**

Bonjour, je remercie tout le monde pour ce travail, en particulier M. Taufflieb qui a fait preuve de beaucoup de patience. Je suis très contente que les Sage soient évoqués. Si nous voulons parler des territoires, le Sage est important. Je vis dans la Creuse. Nous sommes catastrophés de ce qui se passe parce que toutes les rivières sont à sec. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la préfecture. Il est donc important que les CLE se prennent en charge et que les territoires soient écoutés. C'est tout. Je vous remercie. La matinée a été assez dense. Bonne journée.

**M. BOISNEAU :**

Je rejoins tous les propos sur la qualité de l'animation de ce gros travail auquel j'essaie de prendre part au maximum et auquel sont associés les services, le secrétariat technique de bassin, les associations, la Dreal, l'OFB et l'Agence de l'eau. En tant que représentant des pêcheurs professionnels, j'essaie toujours dans ce débat de me mettre à la place des poissons et de la biodiversité. Si l'eau douce arrivait dans nos cours d'eau et dans les estuaires de manière insuffisante, il n'y aura plus de production, plus de biodiversité. Les activités socioéconomiques qui en dépendent vont s'effondrer.

Nous pouvons considérer que ce nouveau projet de Sdage est à moitié plein ou à moitié vide, cela dépend où l'on se situe. En matière de biodiversité, je suis plutôt insatisfait du résultat. Certes, il y a des avancées positives. Je ne reviens pas sur l'exposé initialement fait par Philippe Gouteyron. J'évoquerais juste quelques points négatifs, notamment le rejet du plafonnement du prélèvement à l'étiage. Dans la Creuse ou dans l'Indre, certains groupes d'acteurs interfèrent auprès des services de préfectures pour que cela remonte au préfet de bassin car ils ne sont pas d'accord pour être plafonnés. Cela veut dire que des acteurs refusent la réalité du dérèglement climatique qui va amener à une restriction de l'eau disponible. Je considère que ce sont des comportements irresponsables et insupportables. Cela va éventuellement amener à poser des amendements au

cours de la consultation du public et des assemblées qui va se dérouler l'année prochaine. Nous allons essayer de motiver au mieux ces amendements pour essayer d'améliorer le dispositif.

Sur le fait que l'agriculture serait pointée du doigt, ce sont tous les secteurs de la société qui doivent faire des efforts. Les industriels ont déjà réduit leur consommation de manière notable. Ils ont fait des efforts conséquents. Pour les collectivités, je pense qu'il reste des efforts à faire au niveau des réseaux pour limiter les fuites et beaucoup communiquer auprès des consommateurs pour inciter à arrêter d'arroser les pelouses et à remplir les piscines à certaines périodes. Pour l'agriculture, la transition agronomique et agro-écologique doit se faire de manière urgente ne serait-ce que pour sauver des productions agricoles indispensables. Je regrette juste que parfois, des égoïsmes collectifs catégoriels ressortent.

**M. le président :**

Ce qui fait aussi la richesse du dossier, c'est la passion que nous y mettons tous, y compris cette difficulté à partager un bien commun, avec des intérêts qui ne sont pas forcément convergents. C'est cela qui est intéressant. C'est ce qui est beau dans notre démarche. Tout le monde ne peut pas être satisfait.

**Mme SCHAEPELYNCK :**

Nous avons eu de riches et longs débats en réunion. À la limite, à travers les propos des uns et des autres, je me rends compte que nous n'avons peut-être pas eu assez de réunions pour faire le lien avec les actions territoriales. Le programme de mesures nous a été présenté en une heure et demie. Nous sommes quelque part un peu frustrés par rapport à cela. Ce ne sont pas les règles que nous allons nous appliquer qui font les dynamiques locales. A travers les actions territoriales, c'est un véritable changement de méthode qui nous est proposé. Nous n'avons pas mis en place une dynamique locale. Il faut absolument que les territoires soient impliqués. C'est quelque chose d'essentiel. Si nous ne retenons pas cela, je ne vois pas comment nous allons pouvoir avancer.

**M. le président :**

Je vous propose de passer à la partie conclusive de la présentation.

**M. GOUTEYRON :**

J'aurais quelques éléments de réponse très rapides sur les questions techniques et les remarques techniques qui ont été faites.

Concernant la dimension du PDM dans le volet « industrie », la remarque de M. Fauconnier, 110 M€ sur la durée du PDM, soit à peu près 18 M€ par an, c'est une première estimation des mesures à engager. Nous ne sommes pas très éloignés du reste du montant de l'enveloppe dans le programme d'intervention sur ce sujet. Il y a sans doute à creuser. Néanmoins, les industriels ont déjà beaucoup pris part et vous le soulignez vous-mêmes dans vos propos. Les mesures qui sont ciblées avec ces 110 M€, c'est essentiellement le traitement des substances dangereuses et des rejets les plus significatifs.

S'agissant des autres éléments relatifs à la façon dont les Sage et les CLE vont pouvoir s'approprier ces documents, nous réunissons les présidents de CLE et les animateurs de Sage régulièrement. Pour les territoires qui le souhaiteraient, nous pouvons aussi venir en explication du texte devant des bureaux de CLE ou autres à la demande pour expliquer un peu plus la construction du projet de Sdage, son contenu ainsi que le programme de mesures.

**M. TAUFFLIEB :**

Le travail que nous avons effectué a été collectif. J'ai entendu certaines critiques sur le fait que nous n'aurions pas assez écouté. Tout d'abord, nous écoutons les présents. De fait, ceux qui ne viennent pas, nous ne pouvons pas les entendre, y compris ceux qui nous ont fait part de la difficulté du calendrier lequel nous a été imposé par ailleurs par la tutelle.

Je l'ai dit et répété vingt fois avec mes collègues de la commission, c'est un projet qui part en consultation. Pour avoir mené les débats d'un groupe de travail dans le cycle actuel sur le retour

de consultation, je voudrais dire ici - et j'espère que ce sera différent la prochaine fois – que les assemblées territoriales d'élus étaient moins présentes dans le retour de la consultation la dernière fois que les chambres de commerce, les chambres de métiers, les chambres d'agriculture, les APNE, les associations, quelques citoyens, individus seuls qui nous ont répondu longuement, souvent techniciens de la politique publique de l'eau. Néanmoins, quelques conseillers départementaux ont répondu. Si les élus se sentent frustrés par le dialogue ou la consultation, je l'ai et je l'ai écrit à certains d'entre eux, il faut absolument que les assemblées territoriales qu'ils représentent prennent à bras-le-corps le sujet de la consultation. Nous avons eu des retours « pour avis » parce que c'était un peu une obligation alors que nous aurions préféré avoir une longue explication ou une proposition de ces assemblées. En tout cas, je les encourage à le faire de manière sérieuse, mais aussi de manière à défendre leurs territoires sur le projet en cours.

#### **M. GUTTON :**

Je souhaite dire un mot sur les questions de financement même si ce n'est pas l'objet du Sdage. Le programme d'intervention de l'agence est un outil d'accompagnement des orientations du schéma. Il y a eu des questions sur la solidarité. La solidarité envers les territoires les plus ruraux du bassin est clairement inscrite comme une des priorités du 11<sup>e</sup> programme. Peut-être qu'il faut aller plus loin. Nous allons nous engager dans la révision de ce 11<sup>e</sup> programme l'année prochaine avec le nouveau comité de bassin et le nouveau conseil d'administration. Il y aurait des choses à faire évoluer. A mon avis, une des questions, c'est surtout l'ingénierie dont peuvent ou ne peuvent pas disposer les territoires les plus ruraux. Il y aurait un accompagnement à construire et à trouver.

Il y avait également une question sur les évolutions de nos règles en matière d'accès à la ressource en eau. Je rappelle que nous avons lancé un appel à projets dans le cadre du plan de reprise de l'Agence de l'eau. Nous menons déjà un certain nombre d'actions dans ce contexte. Là aussi, il y aurait des choses à faire évoluer en fonction du changement climatique. La révision du programme sera là pour cela.

Puis, avec les représentants du conseil d'administration représentant les industriels, nous avons travaillé à un projet d'appel à projets qui devrait être lancé à la fin de l'année et passer au prochain conseil d'administration pour pouvoir accompagner là aussi de nouvelles évolutions en matière de reconquête de la qualité de l'eau.

#### **M. le président :**

Je ne vais pas conclure parce que c'est le début d'une grande aventure. Je discutais ce matin avec François Sauvadet, président du comité de bassin Seine-Normandie. Je lui ai demandé comment cela se passait. Nous avons d'ailleurs prévu une rencontre de tous les présidents de comités de bassin pour parler de ces consultations et de l'urgence à agir. Nous arrivons finalement tous à la même conclusion : le fait que le système ou le modèle français des agences de l'eau soit critiqué n'empêche pas qu'il soit assez vertueux. Nous réfléchissons par bassin hydrographique. Nous réfléchissons de l'amont à l'aval. Nous réfléchissons en essayant d'intégrer l'ensemble des dimensions. Nous réfléchissons aussi avec des données nouvelles. Je vois tous les efforts qui sont faits aujourd'hui sur le lien de terre-mer qui était un peu le parent pauvre jusqu'alors. Le Breton que je suis sait que la qualité des eaux littorales est totalement liée à la qualité des eaux terrestres. En l'occurrence, il n'y a pas de mystère.

Le système de péréquation financière qui est introduit par les agences de l'eau est aussi un système de solidarité. On peut critiquer mais je pense qu'une instance qui regroupe toutes les parties et qui est capable de discuter de sujets aussi importants, cela m'apparaît plus que positif.

J'entends bien la pression qui est mise sur les uns et sur les autres. Je parlais avec EDF l'autre jour de la centrale nucléaire sur la Loire et de l'usage de l'eau. Les choix que nous allons devoir faire vont être plus difficiles demain qu'aujourd'hui. Moins il y aura d'eau dans la Loire, plus ce sera compliqué. Le modèle n'est pas parfait mais je souhaite que nous l'utilisions au maximum. Cela inclut la décentralisation, l'écoute des territoires et un document qui est soumis aux autorités responsables. Je souhaite vraiment que nous puissions construire au final une belle décision. S'il n'y a plus de comité de bassin, s'il n'y a plus d'agence de l'eau, la question de la gestion de cette affaire se pose. Certains souhaitent que ce soit au niveau national. A ce moment-là, ce sera chacun pour soi. Il y aura certainement des perdants.

Dernier point, le conseil scientifique est un vrai sujet qu'il faut que nous abordions. Je vous ferais la proposition suivante. La Nouvelle-Aquitaine a ce qu'ils appellent un GREC (groupe régional d'experts sur le climat). Il faudrait au moins les saisir sur notre projet de Sdage pour qu'ils nous disent un peu ce qu'ils en pensent. De la même façon, certains départements ont des conseils scientifiques, certaines régions aussi. Nous pouvons les consulter. Le document est public. Cela fera remonter les informations. Puis, si c'est nécessaire, je ne suis pas contre le fait de créer un groupe de réflexion au niveau du comité de bassin sur le sujet, notamment pour la prochaine mandature et à partir des propositions que les uns et les autres ont pu faire.

**Mme ROUSSET :**

Pourriez-vous répondre à la question de l'articulation entre la DCE, le Sdage et le programme de mesures ?

**M. GOUTEYRON :**

La DCE prévoit que chaque bassin hydrographique ait d'abord un plan de gestion, lequel se structure pour la France en deux documents : un Sdage et un programme de mesures. Ainsi, les deux déclinent la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau.

## **INFORMATION SUR LE RENOUELEMENT DES INSTANCES DE BASSIN EN 2020**

Point instances de bassin n° 1 de l'ordre du jour

**M. GUTTON :**

Mme Clermont-Brouillet va faire une présentation rapide du renouvellement. Je rappelle que le diaporama sera disponible sur l'extranet. Les textes sont maintenant sortis. L'AMF maintient jusqu'au 31 décembre dans le comité de bassin actuel la plupart des élus du bloc communal qui ont été réélus au cours des élections de mars et juin dernier. Par contre, nous avons encore des places vacantes et qui le resteront vraisemblablement jusqu'au 31 décembre dans l'attente du renouvellement complet. Nous reviendrons en fin d'échange sur une proposition que nous vous ferons concernant les élus du conseil d'administration et les présidents de commission qui sont issus du bloc communal.

**Mme CLERMONT-BROUILLET :**

La mise en œuvre sur les comités de bassin et les conseils d'administration est issue de la loi biodiversité, dont un premier ajustement avait eu lieu en 2017 et un deuxième en 2020, en séparant en deux le collège des usagers entre les usagers non économiques et les usagers économiques à 20 % chacun.

Depuis, deux textes ont été publiés : un décret le 17 août, qui est relatif au comité de bassin et un autre le 31 juillet, qui est relatif au conseil d'administration. Dans ces textes, le point important est la déconcentration des décisions au niveau du préfet de bassin. Cela fait que les textes nationaux ne donnent plus que le nombre d'acteurs dans chaque catégorie et une répartition entre les catégories d'acteurs.

Côté bassin Loire-Bretagne, le préfet a sollicité, sur la base des textes qui ont été publiés fin août, les organisations qui devaient faire partie du comité de bassin. L'objectif est de procéder à la désignation avant le 31 décembre pour que le nouveau comité de bassin puisse être installé début janvier 2021. Entretemps, dans les dispositions liées à la période Covid, tous les mandats, en termes de durée, ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2020.

Effectivement, en lien avec cette nouvelle composition des comités de bassin mais aussi avec la prolongation de mandat due à la période Covid, les élus du bloc « communes et EPCI » ont vu leur mandat prorogé initialement jusqu'au 30 juin par les textes généraux qui concernaient leur

réélection. Depuis le 30 juin, comme ils ont perdu, ils doivent être redésignés. C'est à ce titre que l'AMF nous a transmis la liste des élus qui siégeaient avant dans le comité de bassin et qui avaient toujours la qualité pour y siéger encore. Ces textes sont signés et vont être publiés sous peu, ce qui permettra au comité de bassin du 22 octobre de pouvoir désigner les représentants pour le conseil d'administration du 3 novembre.

#### **M. le président :**

Il est important de souligner que tous les représentants municipaux qui ont été réélus, qu'ils soient de la majorité ou pas, ont été reconduits par l'AMF jusqu'à la fin de l'année et voteront donc le projet de Sdage mis en consultation. Puis, à la fin de l'année, l'AMF désignera ses nouveaux représentants.

Par ailleurs, nous aurons l'année prochaine au mois de mars des élections départementales et régionales. Par conséquent, les élus départementaux et régionaux qui feront partie du comité de bassin en janvier, seront remis en cause en mars.

Pour nous faciliter la tâche, j'ai une proposition à vous faire. Il faut que nos instances fonctionnent jusqu'à la fin de l'année. Nous avons des subventions à attribuer. Je vous propose que les représentants des collectivités au conseil d'administration de l'agence, à savoir M. Albert, Mme Gallien, M. Gandrieau et M. Lucaud soient reconduits dans leur fonction jusqu'à la fin de l'année. De la même façon, M. Pélicot resterait président de la commission Communication et action internationale et M. Gandrieau de la commission Inondations-plan Loire. Cela nous permettrait d'avoir le dispositif fonctionnel jusqu'à la fin de l'année dans l'attente du renouvellement de nos instances. Je proposerai cette délibération au comité de bassin le 22 octobre. Nous aurons donc deux points majeurs à l'ordre du jour : la présentation et le vote du document qui sera soumis à consultation et la question du renouvellement des instances.

#### **M. GOUSSET :**

J'ai regardé avec attention les nouvelles organisations du comité de bassin. Je me suis amusé à faire la liste de quelques activités un peu périphériques ou qui pourraient être traitées d'exotiques et qui apparaissent dans notre comité de bassin. Ce n'est pas péjoratif. Nous avons des représentants la Ligue pour la protection des oiseaux ou des kayakistes qui sont présents au comité de bassin. Certes, ce sont des activités qui sont intéressées par la question de l'eau. Au regard des débats auxquels nous avons été confrontés dans la commission Planification en termes d'exigence, de compétence et de spécificité des questions qui ont été abordées, nous nous demandons comment huit nouveaux membres issus de ces activités vont pouvoir véritablement participer à l'élaboration du Sdage, du programme, etc.

Je comprends très bien que l'État souhaite que les représentants de ces secteurs aient un pied dans le comité de bassin puisque ce sont des activités en lien avec l'eau. Ce n'est donc pas une critique mais un constat. Le souci que j'aie, c'est qu'il y en a pas mal qui ont été intégrés par des jeux d'écriture au détriment des acteurs économiques. Je suis surpris de voir que dans la liste des acteurs et des usagers économiques, il y a différentes activités comme le tourisme. Puis, dans la profession industrielle, il y a à nouveau un touriste. Si nous faisons une rubrique « tourisme », nous mettrions les deux chez les touristes. Nous n'en mettrions pas un chez les touristes et un autre chez les industriels. Bilan des courses, les industriels qui comptaient 21 membres se retrouvent avec 18 membres, dont deux qui sont un peu exotiques.

Je m'adresse maintenant à Mme Clermont-Brouillet. Elle se rappelle sans doute que depuis des années et des années, j'explique les difficultés auxquelles nous nous heurtons dans la coordination des actions entre les comités de bassin et les commissions locales de l'eau. J'avais interpellé l'État qui m'avait donné des engagements en comité de bassin de revoir la composition des commissions locales de l'eau en incitant les préfets à nommer davantage de membres de l'industrie.

Bilan des courses, nous voyons aujourd'hui qu'au comité de bassin, les industriels sont descendus à 9 % de représentation alors que nous étions à 10, 13 et 15 %. En commissions locales de l'eau, nous sommes toujours à 5 %. J'ai l'impression qu'au rythme où vont les choses, l'État est en train de prendre les commissions locales de l'eau comme modèles d'équilibrage et que petit à petit, les acteurs économiques, et particulièrement les industriels, vont se retrouver avec six membres pour arriver au score des commissions locales de l'eau, c'est-à-dire à 5 %. C'est un constat.

**Mme BRUNY :**

Je suis complètement interloquée par ce que j'entends. La première chose, c'est que les kayakistes sont déjà présents dans ce comité de bassin. Nous les voyons régulièrement. Traiter d'exotiques ces représentants du kayak, c'est complètement ahurissant.

Concernant la capacité de ces acteurs à appréhender les politiques de l'eau par rapport à d'autres, je suis stupéfaite. Quand j'entends le niveau des débats parfois en commission, je pense que ces personnes nouvelles qui viendront dans les comités de bassin n'auront pas de difficultés à intégrer les réflexions.

Franchement, je dénonce le fait d'avoir une hiérarchie des représentants dans le comité de bassin. Nous sommes tous arrivés les uns et les autres, sauf ceux qui sont déjà dans le métier, avec une connaissance quasiment infime de ce qui nous attendait dans ce comité. C'est à force de travail sur les dossiers que nous progressons. En l'occurrence, nous ne pouvons pas considérer que l'un ou l'autre de nos membres soit dans l'incapacité de progresser.

Je regrette. C'est une réaction un peu épidermique mais qualifier d'exotiques des participants à ce comité de bassin, je ne peux pas l'entendre.

**M. le président :**

Mes chers collègues, je vous propose de clore nos travaux pour aujourd'hui. Merci à tous les participants d'avoir tenu jusqu'au bout. Merci aux services de l'Agence d'avoir organisé cette visioconférence.

Nous nous retrouverons le 22 octobre.

*La séance est levée à 13h30.*

## COMITÉ DE BASSIN

### Séance d'information plénière d'information du jeudi 17 septembre 2020 (à 10h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne)

#### Membres et assistants de droit

	<i>NOM</i>	<i>PRÉSENCE</i>
P	M. ALBERT Philippe	EN VISIO
P	Mme AUBERGER Eliane	EN VISIO
A	M. BAUDOT Christian	
A	M. BEAUJANEAU Gilbert	
A	M. BERGER Jean-Pierre	
P	Mme BERTRAND Julie R. par Mme LASSUS-DEBAT Aurélie	EN VISIO
A	M. BERTHUIT Étienne	
P	M. BESSONNET Hervé	EN VISIO
A	M. BITEAU Benoit	
P	M. BLACHON Eric	EN VISIO
P	M. BLAISE Dominique	EN VISIO
A	M. BOCK François	
A	M. BODENES Jean-Michel	

	<b>NOM</b>	<b>PRÉSENCE</b>
A	M. BOIGARD Fabrice	
P	M. BOILEAU Fabien R. par M. POULINE Patrick	EN VISIO
A	M. BOISNEAU Jean-Paul	
P	M. BOISNEAU Philippe	EN VISIO
A	M. BONNEFOUS Nicolas	
P	M. BONNET Maurice	EN VISIO
P	Mme BONNEVILLE Annick R, par Mme LE TESSIER Marie-Laure	EN VISIO
A	M. BOTHOREL Eric	
A	M. BOUJLILAT Hicham	
P	M. BROSSIER Jean-Claude	EN VISIO
P	Mme BRUNY Régine	EN VISIO
A	Mme BUCCIO Fabienne	
P	M. BUIN Pierre	EN VISIO
P	M. BURLLOT Thierry	SIGNÉ
P	Mme CADIC Sandrine	SIGNÉ
P	M. CARTIER Johnny (intérim de Mme GIBAUD Catherine)	SIGNÉ

	<b>NOM</b>	<b>PRÉSENCE</b>
P	M. CAUDAL Claude	EN VISIO
P	M. CHARPENTIER Arnaud	EN VISIO
A	M. CHARRETIER Nicolas	
A	M. CHATEIGNER Pascal	
P	Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ
A	M. CHITO Christian	
A	M. CHOLLET Fabrice	
P	M. CLIVIO Thomas	EN VISIO
A	M. COISNE Henri	
P	M. COLLETER Jean-Yves	EN VISIO
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	EN VISIO
A	M. COUTURIER Jacques	
A	M. COZIC Thierry	
A	M. DALLES Bruno	
P	M. DE BOYSSON Xavier	EN VISIO
A	M. DE DREUZY Philippe	

	<b>NOM</b>	<b>PRÉSENCE</b>
P	M. DE LESPINAY Josselin	EN VISIO
A	M. DEMOIS Jean-Louis	
P	M. DENEUVY Jean-Philippe R par Mme GRAVIER Marie-Hélène	EN VISIO
P	M. DHUY Dominique	EN VISIO
P	M . DORON Jean-Paul	EN VISIO
A	M. DOUCET Claude	
A	M. DREVET Vincent	
A	M. DUCEPT Philippe	
A	M. DUCOS Yves	
P	M. DURAND Dominique	EN VISIO
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	EN VISIO
P	M. FERRAND Emmanuel	EN VISIO
P	M. FOURNIER Jérôme R. par M. Dieudonné DONDASSÉ	EN VISIO
P	M. FRECHET Daniel	EN VISIO
A	Mme GALLIEN Cécile	
A	M. GANDRIEAU James	

	<b>NOM</b>	<b>PRÉSENCE</b>
A	M. GANGNERON Etienne	
A	M. GARCIA Pierre	
P	M. GAULANDEAU Claude	EN VISIO
A	M. GERAULT Laurent	
P	M. GILBERT André	EN VISIO
A	Mme GOMEZ Frédérique	
P	M. GOUSSET Bernard	EN VISIO
A	M. GRANDIERE Jérémy	
A	M. GUILLAUME Pierre	
P	M. GUINOT Pierre	EN VISIO
A	M. GUYON Didier	
P	M. HABERT Laurent R. par Mme MORAGUEZ	EN VISIO
A	M. HANGARD Gregory	
A	Mme HATSCH Valérie	
P	Mme HÉRILIER Marie-Jeanne	EN VISIO
A	M. HERVE Marc	

	<b>NOM</b>	<b>PRÉSENCE</b>
P	M. HERVOCHON Freddy	EN VISIO
P	M. HUET Gilles	EN VISIO
P	Mme JODAR Christiane	EN VISIO
P	M. JOMIER Ludovic	EN VISIO
A	Mme KERBORIOU Edwige	
A	Mme KIRRY Michèle	
A	M. LE BRAZIDEC Raymond	
A	Mme LE FAOU Lénaïck	
A	M. LE GAL Philippe	
P	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette	EN VISIO
P	M. LE GOFF Roger	EN VISIO
A	M. LE MAIGNAN Gilbert	
A	Mme LE QUER Marie-Christine	
A	M. LECHAUVE Michel	
A	M. LEDEUX Jean-Louis	
P	M. LEGRET Denis	EN VISIO

	<b>NOM</b>	<b>PRÉSENCE</b>
P	M. LEIBREICH Johann	EN VISIO
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre	
P	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. PITON Pierre	EN VISIO
A	M. LOSTANLEN Georges	
P	Mme LOUBIERE Delphine	EN VISIO
A	M. LOZIER Jean-Louis	
P	M. LUCAUD Laurent	EN VISIO
A	M. MAILHOS Pascal	
A	M. MARCELLOT René	
P	M. MARTIN Didier R. par M. LEGRENZI Yves	EN VISIO
P	M. MARTIN Lionel	EN VISIO
P	M. MARY Jean-François	EN VISIO
P	Mme MATHYS Nicolle	EN VISIO
P	Mme MAUSSION Patricia	EN VISIO
P	Mme MEDARD Alice-Anne R. par M. GOUPIL Sébastien	EN VISIO
A	M. MENIER Jean-René	

	<b>NOM</b>	<b>PRÉSENCE</b>
P	M. MERY Yoann	EN VISIO
P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	EN VISIO
P	M. MICHEL Louis	EN VISIO
A	M. MILLIERAS Christophe	
P	Mme MOATAR Florentina	EN VISIO
A	M. MOELO Jean-Yves	
A	M. MULLIEZ Stéphane	
P	M. NAVEZ Marc R. par M. SEACH Patrick	EN VISIO
P	M. NOYAU Philippe	EN VISIO
P	M. ORVAIN Jérôme	EN VISIO
A	M. PATURAT Jacques	
A	Mme PAULIC Claire	
P	M. PÉLICOT Joël	EN VISIO
P	M. PELLERIN François-Marie	EN VISIO
A	M. PENAUD Jean	
P	M. PERROCHON Serge	EN VISIO

	<b>NOM</b>	<b>PRÉSENCE</b>
P	M. PIERSON Jean-Paul	EN VISIO
P	M. PIRIOU Jean-Yves	EN VISIO
A	M. POINTEREAU Rémy	
A	M. POUESSEL Pierre	
A	M. PUYRAZAT Michel	
A	M. QUENOT Gérard	
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	EN VISIO
A	Mme RIVET Michelle	
A	M. ROBERT Alain	
A	Mme ROCHER Isabelle	
A	M. ROLLAND Benoît	
P	Mme ROUFFET PINON Andrée	EN VISIO
P	M. ROUSSEAU Bernard	EN VISIO
P	Mme ROUSSET Nathalie	EN VISIO
P	M. SAQUET Christian	EN VISIO
A	M. SAUVADE Bernard	

	<b>NOM</b>	<b>PRÉSENCE</b>
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	EN VISIO
A	M. SELLIER Guillaume	
A	M. SERVANT Luc	
A	M. SOUBOUROU Christian	
A	M. SPECQ Bertrand	
P	M. STOUMBOFF Michel R. par M. PRÉAU Jean-Michel	EN VISIO
P	M. SUDRY Fabien R. par M. Gwenael HERVOUET	EN VISIO
A	Mme TAHERI Françoise	
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ
A	M. THOMAZO Roger	
P	M. TOULHOAT Pierre R. par M. SAADA Alain	EN VISIO
P	M. TOURON Eric	EN VISIO
A	M. TRETOUT Olivier	
A	M. VALLEE Mickaël	
P	M. VENDROT Michel	EN VISIO

	<b>NOM</b>	<b>PRÉSENCE</b>
P	M. VERRIER Christophe	EN VISIO
A	M. VIGIER André	
A	Mme VINCE Agnès	
A	M. VINCENT Patrick	
A	M. VOISIN Jean-Bernard	
A	Mme YVARD Séverine	

<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>

Présents : 80  
Dont représentés : 14  
Absents : 82

#### **Assistants de droit**

	<b>NOM</b>	<b>PRÉSENCE</b>
<b>P</b>	Mme AUBERT Marie-Hélène	EN VISIO
<b>P</b>	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	EN VISIO
<b>P</b>	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
<b>A</b>	Mme MONNIER Véronique	
<b>A</b>	M. RAYMOND François	

#### **Autres participants**

	<b><i>NOM</i></b>	<b><i>PRÉSENCE</i></b>
P	M. GIBON François	EN VISIO
P	LAVIGNE	EN VISIO
P	M. MORIO Fabrice	EN VISIO